



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
**COMMISSION NATIONALE DES
DROITS DE L'HOMME
CNDH-RDC**



Institution d'Appui à la Démocratie

**RAPPORT PONCTUEL
SUR LES VIOLATIONS MASSIVES DES
DROITS DE L'HOMME ET DU DROIT
INTERNATIONAL HUMANITAIRE DANS
LES PROVINCES D'ITURI, NORD-KIVU
ET SUD-KIVU EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO
*DE JANVIER A JUIN 2025***

Kinshasa, 2025

TABLE DES MATIERES

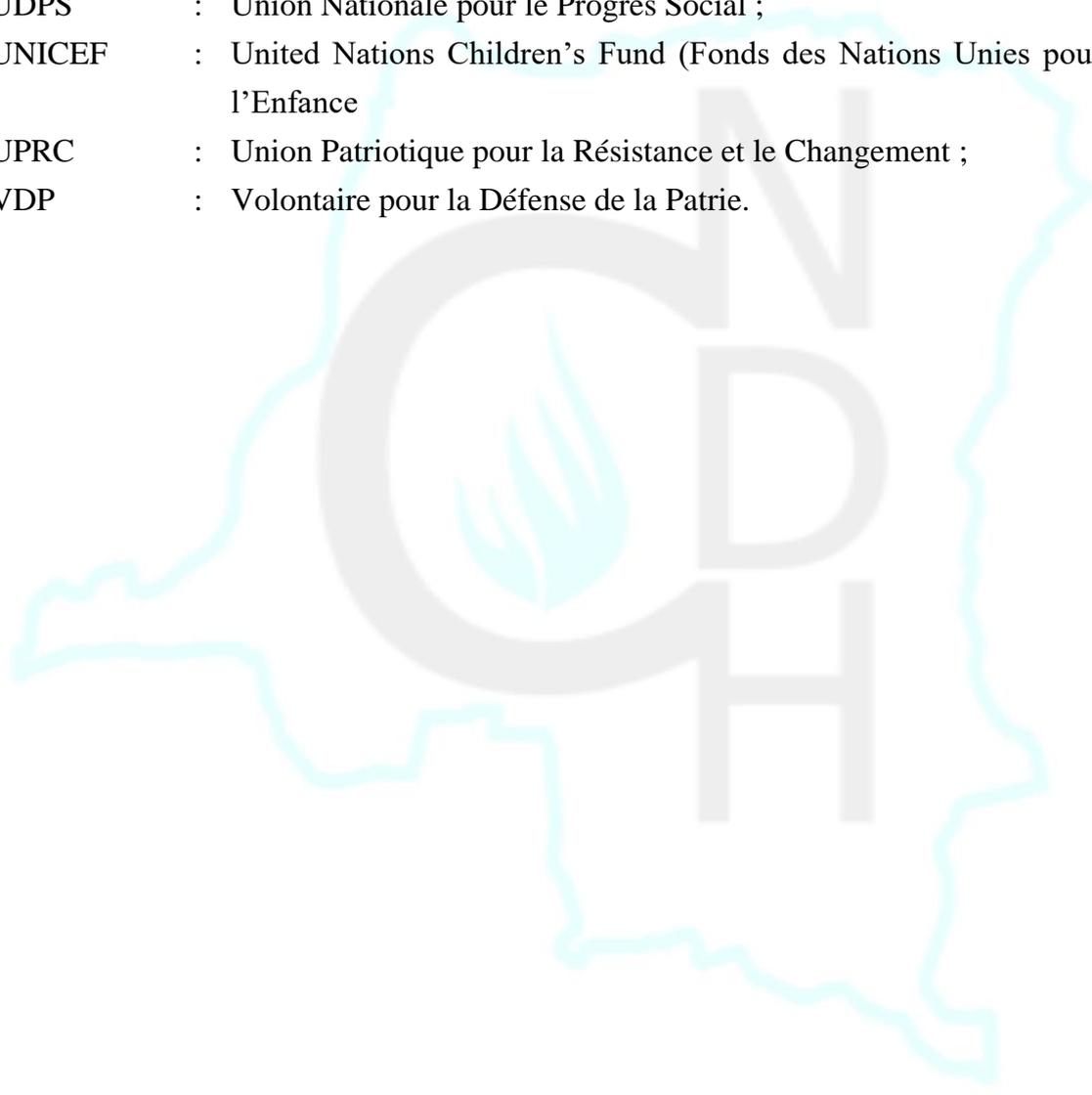
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION	7
I. Contexte	7
II. Cadre juridique et méthodologie	8
CHAPITRE I : LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME	
DOCUMENTEES EN ITURI	9
Introduction	9
a) Les atteintes au droit à la vie.....	9
b) Atteinte manifeste au droit à un niveau de vie suffisant à MAMBASA.....	14
CHAPITRE II : LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME	
DOCUMENTEES AU NORD-KIVU	17
Introduction	17
a) Les atteintes au droit à la vie.....	18
b) Viols et violences sexuelles	36
c) Cas des atteintes du droit à l'éducation et à la santé.....	37
d) Cas de disparition et d'enlèvement au Nord-Kivu.....	37
e) Actes de torture et traitements inhumains.....	39
f) Atteinte aux biens privés et au droit au logement.....	41
g) Arrestation arbitraire, détentions illégales et traitements inhumains.....	42
h) Attaque contre les biens civils et le convoi humanitaire.....	43
i) Situation des déplacés congolais.....	45
CHAPITRE III : LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME	
DOCUMENTEES AU SUD-KIVU	49
Introduction	49
a) Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique.....	50
b) Cas d'atteinte au droit à la santé à KALEHE.....	55
c) Violences sexuelles et physique à Bukavu	55
d) Cas généralisés de torture et traitement inhumain	56
e) Atteinte aux biens publics et privés et au droit au logement.....	58
f) Cas des pillages des ressources naturelles	59

g) Atteinte du droit au travail de l'usine à thé à LEMERA.....	60
h) Attaques aux infrastructures sociales vandalisées.....	60
CHAPITRE IV : LES PRESUMES AUTEURS DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME A L'EST DE LA RDC	63
Introduction	63
4.1. Dans la Province d'ITURI :	63
4.2. Dans les Provinces du Nord-Kivu :	63
4.3. Dans la Province du Sud-Kivu :	64
CONCLUSION	65
RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS	66
A. Au Gouvernement de la République Démocratique du Congo.....	66
B. Aux instances judiciaires nationales et internationales	66
C. À la communauté internationale, aux Nations Unies et à la MONUSCO	66
ANNEXES.....	69
1. Cartographie des provinces touchées	71
2. Tableaux récapitulatifs des violations des droits de l'homme à l'Est de la RDC ..	72

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADF-NALU	: Force Démocratiques alliées (Allied Démocrate Forces) ;
AFC	: Alliance Fleuve Congo ;
ANVC	: Association Nationale des Victimes du Congo ;
ARC	: Armée Révolutionnaire Congolaise ;
BCDC	: Banque Commerciale de Développement du Congo ;
BCNUDH	: Bureau Conjoint des Nations-Unies des Droits de l'Homme ;
CMC-FDP	: Coalition des Mouvements pour le Changement-Forces de Défense du Peuple ;
CNDH	: Commission Nationale des Droits de l'Homme ;
CODECO	: Coopération pour le Développement du Congo ;
CPR	: Convention pour la Libération Populaire ;
CRDH	: Convention pour le Respect des Droits Humains ;
DDH	: Défenseur des Droits de l'Homme ;
ERC	: Eglise de Réveil du Congo ;
FARDC	: Force Armée de la République Démocratique du Congo ;
FDLR	: Force Démocratique de Libération du Rwanda ;
FPIC	: Front patriotique et Intégrationniste du Congo ;
FRPI	: Force de Résistance Patriotique de l'ITURI ;
M23	: Mouvement du 23 mars ;
MLC	: Mouvement de Libération du Congo ;
MNC	: Mécanisme National de Suivi ;
NDC-Rénové	: Nduma Defense of Congo – Rénové;
OCHA	: Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Bureau de la Coordination des affaires Humanitaires) ;
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé ;
ONG	: Organisation Non Gouvernementale ;
PAM	: Programme Alimentaire Mondial ;
PCDBG-BR	: Parlement Citoyen pour la Démocratie et la Bonne Gouvernance- Baraza la Raiya ;

RDC	: République Démocratique du Congo ;
RDF	: Force de Défense du Rwanda ou Rwanda Defence Force ;
RN44	: Route Nationale n°44 ;
RSF	: Rien Sans les Femmes ;
UDPS	: Union Nationale pour le Progrès Social ;
UNICEF	: United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPRC	: Union Patriotique pour la Résistance et le Changement ;
VDP	: Volontaire pour la Défense de la Patrie.



INTRODUCTION

I. CONTEXTE

La République Démocratique du Congo est victime des guerres d'agression qu'il y a plus de deux décennies. Cette guerre a pris un tournant inquiétant avec la prise de la Ville de Goma le 26 janvier 2025 et celle ville de Bukavu, en date du 16 février 2025 avec une lourde charge des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment des tueries, des massacres, des déplacements forcés de la population, des destructions des édifices publics et privés.

C'est à la suite de cette situation des violences que le Conseil de Sécurité de Nations Unies a adopté la Résolution 2773, qui tout en posant les bases de la sortie de crise, a convié les parties à un certain nombre d'obligations dont notamment : le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme, l'abstention de tout recours aux armes ou des violences en imposant un cessez-le-feu et le retrait immédiat des groupes armés d'agression en RDC.

Malgré ces efforts, les violations des droits de l'homme continuent à se perpétuer à chaque minute, ce, jusqu'à l'instant où le présent rapport est en pleine rédaction.

Le présent rapport semestriel couvre la période allant de janvier à juin 2025, se focalisant sur la situation de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans la partie Est de la République Démocratique du Congo (RDC), perpétrés par les forces belligérantes, dans les Provinces de **l'Ituri**, du **Nord-Kivu** et du **Sud-Kivu**, en raison de la gravité, de la dynamique et de l'intensité des conflits.

Durant cette période, l'intensification des hostilités menées par les groupes armés, a entraîné une aggravation des violations massives des droits de l'homme, caractérisées par : des massacres, des violences sexuelles, des déplacements forcés, des exécutions extrajudiciaires, des disparitions, des actes de torture, des attaques ciblées contre des civils, la destruction des infrastructures sociales, des agressions contre les défenseurs des droits de l'homme, la découverte de fosses communes, ainsi que d'importants dégâts matériels causés par les affrontements armés. Les villes de

Goma, Chef-lieu de la Province du Nord-Kivu et de Bukavu, Chef-lieu de la Province du Sud-Kivu, ont été particulièrement touchées.

II. CADRE JURIDIQUE ET METHODOLOGIE

L'analyse des violations des droits de l'homme documentées dans le présent rapport repose sur un socle juridique national, régional et international solide, ainsi que sur une méthodologie rigoureuse fondée sur les principes d'impartialité, de confidentialité et de triangulation des sources.

Le cadre juridique applicable comprend notamment : la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée à ce jour, la Loi organique n°13/011 du 21 mars 2013 portant institution, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Conventions de Genève du 12 août 1949 (1/ protection des blessés et malades dans les forces armées en campagne ; 2/ protection des blessés, malades et naufragés en mer ; 3/ traitement des prisonniers de guerre ; 4/ protection des civils en temps de guerre), leurs Protocoles additionnels de 1977 et 2005, ainsi que les principaux instruments régionaux relatifs aux droits humains.

La méthodologie adoptée pour la réalisation de ce rapport repose sur l'analyse des informations collectées à partir des plaintes reçues, les enquêtes effectuées, les témoignages directs des survivants et des victimes, les données issues des rapports publics, médiatiques et des investigations de terrain conduites par des ONG locales telles que : l'Association Nationale des Victimes du Congo (ANVC), le Parlement Citoyen pour la Démocratie et la Bonne Gouvernance-Baraza la Raiya (PCDBG-BR-DDH), Rien Sans les Femmes (RSF), Convention pour le respect des droits humains (CRDH), ainsi que les rapports institutionnels de : Mécanisme National de Suivi (MNS), de le BCNUDH, l'UNICEF, OCHA-RDC.

CHAPITRE I :

LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DOCUMENTEES EN ITURI

Introduction

La province d'Ituri demeure, au cours du semestre sous examen, l'un des foyers les plus préoccupants en termes de violations graves des droits de l'homme à l'Est de la République Démocratique du Congo. Cette province, déjà marquée par une instabilité chronique et des tensions intercommunautaires persistantes, a connu une intensification des violences, en particulier dans les territoires de Djugu, Irumu, Mahagi et Mambasa.

Les investigations menées par la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH-RDC), à travers ses mécanismes de monitoring et de documentation, ont permis de documenter des exactions imputables tant aux groupes armés non étatiques qu'à certains éléments des forces de défense et de sécurité. Ces exactions incluent des atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté de mouvement, ainsi que des cas de violences sexuelles, d'enlèvements et de déplacements forcés de populations civiles.

a) Les atteintes au droit à la vie

1. Cas de torture et de traitement inhumain à MAKUMO

Mardi, le 05 mai 2025, dans le territoire de MAMBASA, à Makumo, groupement de Bangole, à environ 6 Km de Biakato, sur RN44, Chefferie des Babila-Babombi, un militaire des FARDC, affecté à l'opération SOKOLA 1, a commis de graves exactions contre un couple civil à MAKUMO. L'incident s'est produit alors que l'élément militaire, seul et armé d'une machette, circulait dans la brousse. Il a croisé un couple revenant de leur champ. Sans aucune provocation ni justification apparente, le militaire a sectionné la main gauche de l'homme à l'aide de sa machette, avant de rouer de coups sa compagne, une femme enceinte, jusqu'à ce qu'elle perde connaissance.

L'auteur de ces faits a été appréhendé par sa hiérarchie et serait actuellement détenu à Biakato.

2. Recrutement d'un enfant par les miliciens Wazalendo à MAKUMO

Mois de mai 2025, à Makumo, groupement de Bangole, Chefferie des Babila-Babombi, dans le territoire de Mambasa, le recrutement d'un mineur par les miliciens Wazalendo dans la localité de Makumo. Il s'agit de l'enfant USHINDI, âgé de 13 ans, élève de son état, qui aurait été sensibilisé par ces éléments armés et venait de passer 2 mois entre les mains de ces derniers, puis il s'est évadé, il y a quelque temps.

Suite à cette évasion, son père biologique, **Monsieur GERVAIN**, fait l'objet de menaces persistantes de la part des Wazalendo, qui exigent le retour immédiat de l'enfant dans leurs rangs contre les forces du M23-AFC/RDF.

3. Cas d'affrontements armés et d'abus commis par des groupes armés à BAPWAKINA

Dimanche matin, le 09 mars 2025, dans le village de BAPWAKINA, groupement de BAKAHEKU, à l'Ouest de Biakato centre, chefferie des Babila-Babombi, Territoire de Mambasa, un affrontement armé a opposé une faction des miliciens WAZALENDO à un groupe pygmée, armé dans le village de BAPWAKINA. Ces violences ont causé plusieurs blessés dans les deux camps et un membre du groupe pygmée a été capturé. Selon l'information recueillie pendant le monitoring, ce nouveau groupe rebelle est également impliqué dans l'homicide d'un jeune garçon âgé d'une vingtaine d'années, survenu la semaine précédente dans la même zone. Ces miliciens sont soupçonnés de commettre de nombreuses violations graves des droits de l'homme, notamment des atteintes à la vie, à l'intégrité physique des civils, et ils sèment la peur et la terreur que de semer la peur au sein de la population locale.

4. Massacres et enlèvement dans la Chefferie de Babila-Bakwanza

Dans la semaine du 25 au 03 mars 2025, à Matolo, Bauwenzi, Mikanya, Ndioka, Banzubanzu, Leta Crédit, Elake, Samboko, Menzimbenzi et Mayisafi, les ADF avaient perpétré un massacre de plus de 20 personnes dans cette même zone et ils ont enlevé plusieurs autres civils, manquant ainsi une série continue de violations graves des droits de l'homme.

5. Atteinte au droit à l'intégrité physique et à ITALI

Samedi, le 22 mars 2025, au village d'ITALI, chefferie de Babila-Babombi, dans le Territoire de MAMBASA, des éléments du groupe armé UPLC ont violemment agressé un civil dans le village d'Itali, pour le seul motif que ce dernier ne possédait pas le jeton de participation au SALONGO « travaux communautaires imposés ». La victime a été blessée lors de cette agression arbitraire.

6. Attaque armée contre une base militaire à KABARUTI

Dans la matinée de dimanche, le 30 mars 2025 à KABARUTI, dans un carré minier situé dans la Chefferie des Babila-Babombi, groupement de Babila-Teturi, au Sud-Ouest de Lwamba, une équipe d'hommes armés non identifiés a lancé une attaque contre la base minière exploitée par des ressortissants chinois à KABARUTI dans la Chefferie de Babila-Babombi. Un militaire des FARDC, affecté à la garde du site a perdu la vie lors de l'échange des tirs avec les assaillants. Trois des agresseurs ont été neutralisés par les forces loyalistes.

7. Cas de découverte d'un corps sans vie à BAPUTEPE

Le vendredi, 9 mai 2025, les habitants du village Baputepe, dans le groupement de Bakaheku, dans le territoire de Mambasa, ont découvert le corps sans vie d'un homme d'environ 40 ans d'âge dans la rivière Pamakwa. La victime n'a pas été formellement identifiée au moment de la découverte.

Selon les premiers éléments recueillis sur place, cet homme aurait été aperçu la veille en état d'ébriété, après avoir consommé de l'alcool sans rien mangé. Il aurait tenté de traverser la rivière Pamakwa dans cet état d'ivresse, sans assistance ni sécurité, ce qui aurait conduit à sa noyade.

Les autorités locales ont procédé à un constat préliminaire, suite d'une enquête sommaire avant que le corps ne soit inhumé le jour même.

8. Assassinat ciblé d'un opérateur économique à MAMBASA

Le 22 mai 2025, à Mambasa-centre, axe ISIRO, PK3, aux environs de 19H00' locales, à Mombasa centre, monsieur KATEMBO SAFARI Jeannot, jeune de 28 ans d'âge, acheteur de CACAO et membre de l'Association UNIPROAC a été froidement assassiné par des individus armés et non identifiés, vêtus en tenue militaire.

Les assaillants, visiblement bien organisés, ont criblé la victime de balles au niveau des côtés droites alors qu'il se trouvait sur son lieu de travail. La mort a été instantanée. Ces criminels se sont ensuite volatilisés après avoir emporté une importante somme d'argent, dont le montant exact reste inconnu à ce jour.

9. Incursion des ADF-NALU dans 11 villages du Territoire de Mambasa

Dans la nuit du mardi, 25 février à 22 heures au mercredi 26 février 2025 dans les après-midi, une violente attaque simultanée attribuée aux rebelles ougandais ADF-NALU a été enregistrée dans onze (11) villages du territoire de Mambasa : Pesa, Kadika, Mekanya, Bawenzi, Matolo, Bandengue, Leta Crédit, Gbado, Balisoma, Mekingi et Samboko. Il s'agit de la première attaque documentée depuis le début de l'année 2025, après une période d'accalmie d'environ trois mois.

Le bilan provisoire de cette attaque :

- 6 civils tués, dont 2 femmes et 4 hommes, parmi lesquels figure le fils de feu LOKOBATI, ancien chef du village Matolo, ce dernier ayant déjà été enlevé et exécuté en mars 2024 avec trois de ses fils ;
- 1 moto incendiée ;
- 4 personnes enlevées ;
- Plusieurs biens emportés, dont : denrées alimentaires, bétail et objets de valeur.

10. Atteinte à l'intégrité physique à TETURI-CENTRE

Dans la nuit du 5 au 6 mars 2025, aux environs de 23 heures, des militaires FARDC sous la direction d'un Adjudant du service de renseignement militaire, connu sous le nom de CHANCE non autrement identifié, ont fait irruption dans la salle de cinéma Chocha à Teturi Centre, où les gens suivaient la retransmission d'un match de football.

Sous prétexte d'une patrouille, ces militaires ont violemment agressé plusieurs civils présents dans la salle. Parmi les victimes figure Mademoiselle KAVUHO Dorika, qui a subi des coups et blessures graves et a vu son téléphone portable (iPhone 11) extorqué par les militaires au cours de l'agression.

D'autres téléspectateurs ont également été brutalisés sans justification, dans un contexte de climat de peur et d'abus récurrents commis par certains éléments des forces de sécurité dans cette localité.

11. Atteintes graves à la sécurité des civils

Dans le groupement de MAKACHEKU, chefferie des Babila-Babombi, territoire de Mambasa sur base de monitoring du 29 mai 2025, suivant l'alerte sur la présence inquiétante d'un groupe de pygmées armés. Cette situation constitue une menace grave à la sécurité des populations civiles et une violation manifeste de leur droit à la paix et à la protection.

Selon les informations et témoignages documentés :

- Le mercredi 28 mai 2025, ces hommes armés ont troublé la quiétude de la population vers Boluho, provoquant ainsi, le déplacement forcé de plusieurs habitants par peur d'exactions ;
- Les 09 mars 2025, ce même groupe s'est violemment affronté avec les miliciens Mai-Mai UPLC dans le village de Bawakina, toujours dans le même groupement. Deux d'entre eux avaient alors été maîtrisés par les éléments de l'UPLC ;
- Le 22 février 2025, ces pygmées armés ont abattu par balle un jeune homme âgé d'environ 20 ans, une action qui reste impunie jusqu'à ce jour ;
- Il ressort des témoignages fiables que ce groupe était initialement enrôlé dans les rangs de l'UPLC, mais aurait fait défection en emportant des munitions de guerre, menant depuis des opérations de pillage, d'extorsion et d'intimidation contre les populations locales.

12. Cas de disparition forcée

En date du 24 mai 2025, à BANDULU, dans le Territoire de Mambasa, monsieur DHONDI, un habitant de Bandulu, a été arrêté par des éléments identifiés comme appartenant au groupe armé NDC-Rénové (se présentant comme faux Wazalendo). Depuis cette arrestation, sa famille est sans nouvelle de lui.

Sa femme a tenté de lui rendre visite au lieu de détention présumé, mais les éléments du groupe armé basés à Bandulu ont déclaré que monsieur DHONDI aurait été libéré, une version démentie par la population locale. Des témoignages concordants affirment que monsieur DHONDI est toujours entre les mains de ces éléments armés, ce qui fait craindre une disparition forcée, voire une possible exécution extrajudiciaire.

La population locale exprime son inquiétude croissante, faisant référence à un précédent cas similaire : celui de monsieur Débouché, un taximan tué récemment à Fatua par les mêmes éléments armés, puis enterré clandestinement, selon les témoignages.

13. Massacre de civils à KAZAROHU

Mardi, le 29 avril 2025 à Kazarohu, à environ 2 Km à l'Ouest de Lukaya centre, Chefferie des Babila-Babombi, dans le Territoire de MAMBASA, à moins d'une semaine après l'installation d'un groupe armé présumé Mai-Mai à MANDEITE, sous le commandement d'un individu connu sous le surnom de « SURAMBAYA », la situation sécuritaire s'est rapidement détériorée dans la région.

Trois personnes ont été tuées à Kazarohu, un village situé à l'ouest de la RN44, semant la panique parmi les cultivateurs et les habitants environnants.

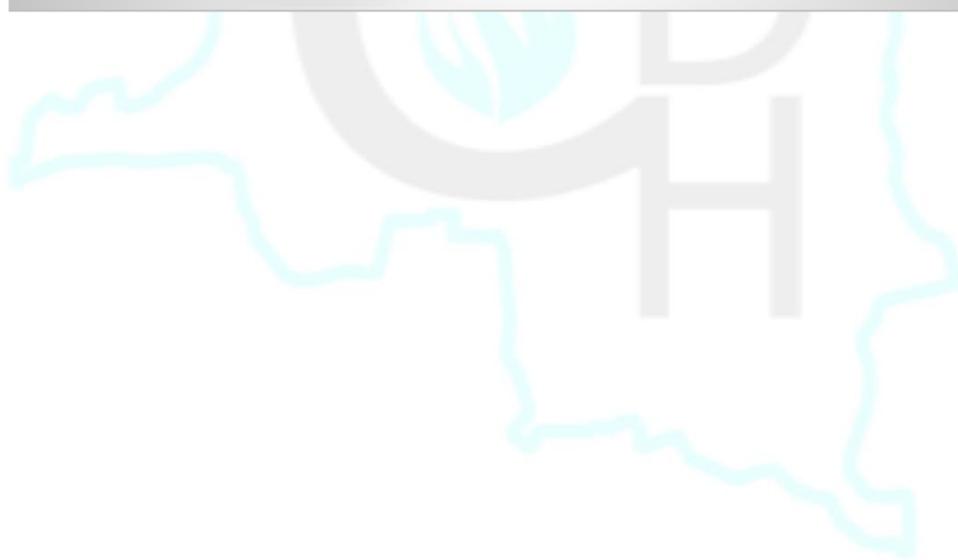
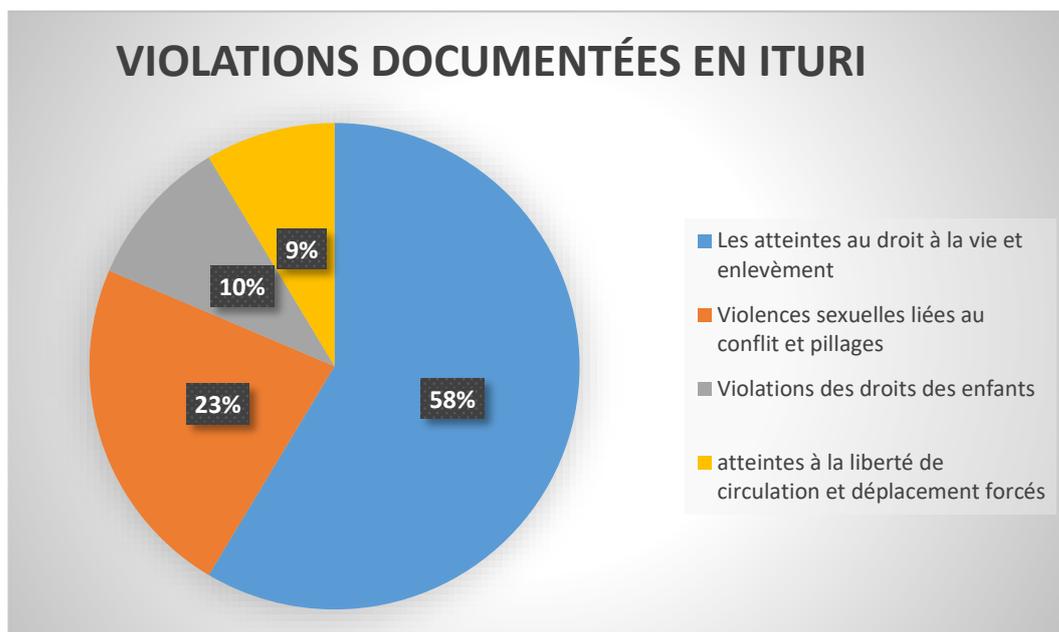
b) Atteinte manifeste au droit à un niveau de vie suffisant à MAMBASA

Mai 2025, dans la Chefferie de Babila-Babombi, dans le Territoire de Mambasa, la population fait face à une hausse vertigineuse et incontrôlée des prix des denrées alimentaires et des services essentiels, compromettant gravement l'accès à une vie décente et à une alimentation suffisante. Cette flambée des prix affecte principalement les couches les plus vulnérables de la population, qui peinent à satisfaire leurs besoins élémentaires.

A titre illustratif :

- Un bassin plastique de farine est passé de 15.000 FC à 30.000 FC ;
- Un régime de bananes est passé de 10.000 FCX à 25.000 FC ;
- Un maïs grillé, auparavant vendu à 200 ou 300 FC, coûte de désormais 1.000 FC ;
- Le kilogramme de viande est passé de 15.000 FC à 20.000 FC ;
- Le transport Biakato – Beni est passé de 5 \$ à 10 \$ après négociation ;
- Le coût de recharge téléphonique est passé de 1.000 FC à 1.500 FC.

Même les produits de première nécessité et les articles les plus basiques (pacotilles) sont devenus inaccessibles à la majorité des habitants. Les commerçants fixent librement les prix, en l'absence de tout mécanisme de régulation ou de contrôle des autorités compétentes, ce qui crée un climat d'anarchie économique.



CHAPITRE II :

LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DOCUMENTEES AU NORD-KIVU

Introduction

Les exactions commises dans la province du Nord-Kivu après la chute de la cité de SAKE à environ 27 Km de la ville de Goma, font état d'au moins 40 attaques au mois de janvier 2025, jusqu'à la chute de la ville de Goma en date du 27 janvier 2025 par l'Alliance Fleuve Congo (AFC) et le Mouvement du 23 Mars (M23) soutenus par la Force de Défense du Rwanda (RDF). Le bilan humain est très lourd dont plus de 3.000 morts, plus de 300 blessés de guerre, plus de 500.000 personnes déplacées, les hôpitaux¹ ont été submergés, fermeture des camps de déplacés à Goma, des assassinats, qui sont des atteintes graves aux droits de l'homme.

Les combats qui ont éclaté dans les rues de Goma ont fait de nombreuses victimes au sein de la population civile, et plusieurs milliers des personnes ont perdu la vie dans les premières heures de l'assaut. Des témoignages concordants des survivants évoquent des tirs sur des civils fuyant les zones de combats, ainsi que des exécutions sommaires des personnes soupçonnées de soutenir l'armée Congolaise. Plusieurs hôpitaux et morgues de Goma ont été débordés par le nombre de blessés et de morts, et plusieurs familles anéanties dans cette vague de violence extrême. Nombreux ont été les corps en état de décomposition traînant dans la rue. Aux premières estimations, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) avait annoncé 900 personnes exécutées². Après les enquêtes Ce chiffre est rapidement passé de mille à deux mille, jusqu'à atteindre des proportions effroyables.

¹ Les hôpitaux submergés :

- CBCA NDOSHO, Hôpital KYESHERO, Heal Africa, Charité Maternelle, tous, dans la commune de Goma ;
- CBCA VIRUNGA dans la commune de Karisimbi.

² <http://www.aa.com.tr/fr/afrique/rdc-le-bilan-des-violences-a-Goma-s-alourdit>, cité dans la publication du janvier à avril 2015 de « Mécanisme national de suivi », p.15.

a) Les atteintes au droit à la vie

Au Nord-Kivu, les tueries, les assassinats ciblés et les enlèvements continuent, y compris des jeunes, des activistes de la société civile, des notables et chefs coutumiers.

Suivant les rapports de monitoring des ONG partenaires, du 10 au 13 mai 2025, il ressort que 107 personnes ont été tuées à Goma par le M23/AFC avec leur allié RDF, sous prétexte d'un couvre-feu pour traquer les WAZALENDO et FARDC qui se cachaient dans la ville.

En se basant sur les chiffres du Gouvernement de la RDC récoltés auprès des structures sanitaires de la ville de Goma, le Conseil des Ministres du 28 février 2025, dans son compte rendu, établit le bilan ci-après pour le Nord-Kivu : « *Depuis le début de l'année 2025, le cumul de blessés est de 7.776, celui de décès intra-hospitaliers est de 1.568 et celui des corps inhumés est d'environ 8.500* »³.

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et bien d'autres sources, dans la nuit du 28 février, au moins 130 hommes blessés ou malades ont été arrachés de leurs lits dans deux hôpitaux de Goma, CBCA Ndosho et Heal Africa, sous prétexte qu'ils étaient des soldats de l'armée Congolaise ou des membres des groupes Wazalendo. Leurs familles et communautés sont restées sans nouvelles. Ces actes ont été largement condamnés par la communauté internationale.

³ Ministère de la Communication et Médias, Compte rendu de la Trente-Troisième réunion ordinaire du Conseil des Ministres, 28 février 2025.



Photo : Enterrement par la Croix-Rouge des corps des victimes en décomposition le jour de la chute de Goma par les rebelles de Mouvement du 23 mars et Alliance Fleuve Congo, « M23-AFC »



Photo : Le lundi, 03 février 2025, les membres du personnel de la Croix-Rouge chargent les corps des victimes des combats entre les forces des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, « FARDC » et les rebelles Mouvement du 23 mars et Alliance Fleuve Congo, « M23-AFC », dans un camion, à Goma.



Photos : Enterrement des corps en décomposition à Goma, par la Croix-Rouge dans une fosse commune et sans avoir identifié les corps.

1. Cas d'Assassinat au Quartier NDOSHO à Goma

Dans la soirée du jeudi 10 avril 2025, **Monsieur Gilson MAKEMBE**, jeune homme d'une vingtaine d'années, a été assassiné par balle, dans les environs du marché NYABUSHONGO, situé dans la Commune de KARISIMBI, ville de Goma, par des éléments armés identifiés du M23. Selon les enquêtes, la victime travaillait dans une boutique appartenant à son grand frère, connu sous le nom de « Kwa Bonde ». La situation à Goma reste extrêmement préoccupante.



Photo : Monsieur Gilson MAKEMBE, assassiné par les M23/AFC en date du 10 avril 2025 à Goma

2. Assassinat ciblé dans le Territoire de Masisi

En date du 09 avril 2025, Monsieur MUTI MUHOMBO Michel, conseiller au sein de la Société Civile de force vive du Secteur OSSO BANYUNGU, Territoire de Masisi, était tué, à 1 Km de l'Institut de Nyabiondo, sur la route vers Kandja.



Photo de victime : Mr MUTI MUHOMBO Michel, assassiné par le M23

3. Assassinats de chefs coutumiers

Le M23-AFC avec leur allié RDF ont été impliqués dans plusieurs meurtres, selon les témoignages recueillis sur terrain ainsi que des rapports des partenaires et des acteurs de la société civile. Leur objectif était l'élimination de plusieurs chefs coutumiers ayant refusé de collaborer avec eux.

Parmi les victimes, figurent les cas ci-après :

- Monsieur FIKIRI MWISHUKO, Chef de groupement de Matanda, extrait de l'hôpital, torturé et tué ;
- Chef KIMANUKA, Chef de la localité de KIZIBA 2, dans le groupement de Mudja (Territoire de Nyiragongo), assassiné à Goma avec sa femme et ses 3 enfants en février 2025.



Photo des victimes à gauche : Assassinat de Chef KIMANUKA à Goma avec sa femme et ses 3 enfants en février 2025.

- Dans la soirée du vendredi 21 au samedi 22 mars 2025, Monsieur Charles Kalibiri, chef du village de Malehe, groupement Kamuronza, chefferie des Bahunde, abattu par balle à Sake, territoire de Masisi.

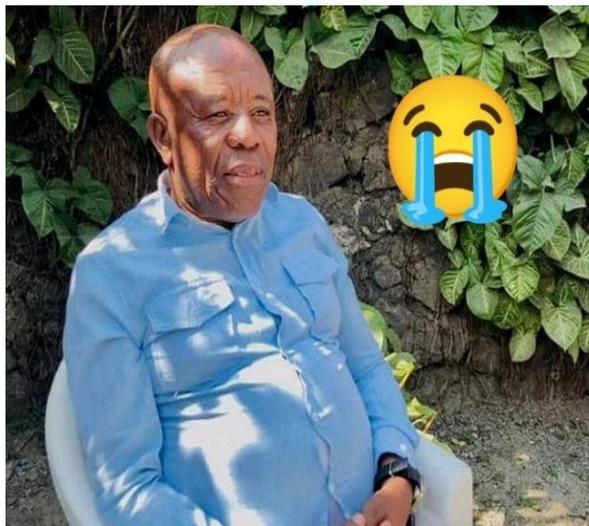


Photo de la victime

4. Assassinat ciblé d'un civil dans le village de TURUNGA

Le 13 avril 2025, à 18h50, un civil, cambiste et membre de l'Église Adventiste Sinai, a été assassiné par des éléments du M23/AFC/RDF à TURUNGA, territoire de Nyiragongo, en périphérie nord de la ville de Goma, à proximité de la frontière avec le Rwanda.



Photo : assassinat d'un membre de l'Église Adventiste Sinai à Turunga

5. Assassinat du Directeur des études de l'Institut TUUNGANE à Goma

Dans la nuit du samedi, 19 avril 2025, aux environs de 21 heures, Mr Jospin MUHINDO MATEENE, Directeur des études de l'Institut TUUNGANE, a été lâchement assassiné à Goma. Cet acte odieux, dont les auteurs n'ont pas encore été identifiés, constitue une atteinte flagrante au droit à la vie garanti par la Constitution et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.



Photo : Mr Jospin MUHINDO MATEENE, assassiné par les hommes armés non identifiés

6. Incendie de la Prison Centrale de Goma

En date du 27 janvier 2025, la Prison Centrale de MUNZENZE à Goma, pavillon des femmes et des enfants, a été incendiée par les M23/AFC, occasionnant ainsi une évacuation de plus de 4.767 détenus. Cet incident a entraîné la mort des centaines de personnes, notamment des enfants, des femmes, victimes de viols collectifs avant d'être exécutés ou brûlés vifs.



Image tirée de © BBC News

Photo des victimes



Image tirée de © BBC News

Photos : Les victimes de l'incendie de la prison de Munzenze à Goma, 27 janvier 2025, pavillon des femmes et des enfants

7. Ramassage et enterrement des corps à WALIKALE

A la suite des affrontements du 18 mars 2025 entre le M23/AFC et les FARDC, 30 corps ont été retrouvés dans les rues de Walikale-centre, parmi lesquels figurent les civils et les militaires. Le 25 mars 2025, la Croix-Rouge de la RDC a procédé au ramassage et à l'inhumation collective desdits corps.

Ces pratiques peuvent constituer des éléments de crimes contre l'humanité selon le Statut de Rome.



Photo : Inhumation des corps à Walikale-centre

8. Exécution des fils des militaires du camp Katindo à Goma

En date du 14 mai 2025, les fils des militaires se trouvant dans le camp militaire de Katindo à Goma, refusés de se faire enrôler par force dans les rangs des militaires rebelles, ont été tués par les éléments du M23/AFC.



Photo des victimes



Photos : Fils des militaires du camp Katindo qui ont refusé de se faire enrôler, exécutés le 14 mai 2025

9. Assassinat des activistes des droits de l'homme

- En date du 21 février 2023, les éléments de M23/AFC ont assassiné Maître Raoul à Goma, sans aucun motif.

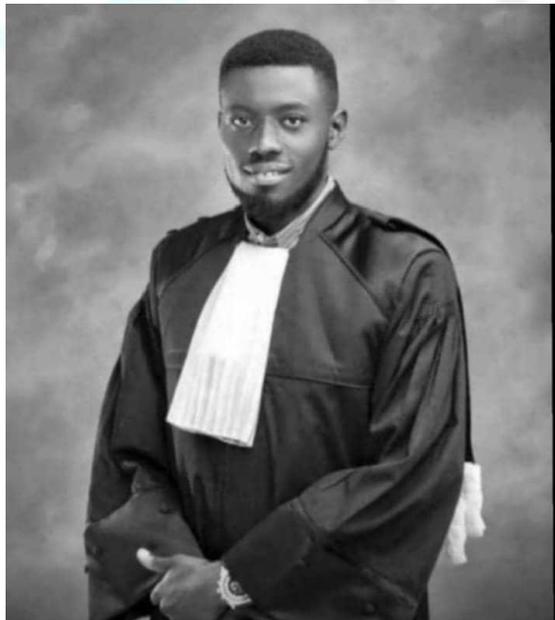


Photo de la victime

- Assassinat de Madame ASIFIWE BAIBONGE, à son domicile à BUJOVU par le M23/AFC, elle est Coordonnatrice de l'ONG de défense des droits de l'homme « Femme Avenir ».



Photo de victime

10. Assassinat d'un activiste de la société civile à Goma

En date du 03 mars 2025, Monsieur **SHAMAMBA IYANGIKA SONGA Raoul**, un activiste de la société civile, assassiné par le M23-AFC à Goma.



Photos : Mr Shamamba Iyangika Songa Raoul, assassiné par le M23 à Goma le 3 mars 2025

11. Assassinat d'un civil à Goma

En date du 24 avril 2025, le Coach de la ligue d'athlétisme du Nord-Kivu a été exécuté par un militaire de RDF allié du M23/AFC à Goma.



Photo : Coach de la ligue d'athlétisme du Nord Kivu, exécuté par un militaire rwandais à Goma

12. Massacre de civiles suites aux affrontements armés à BAMBO

Le 15 mai 2025, de violents affrontements ont opposé les éléments du CMC-FDP Wazalendo aux rebelles du M23 dans la localité de Bambo, chefferie de Bwito, à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Le bilan provisoire de ces combats fait état de six (6) morts, dont cinq (5) civils et un (1) militaire, ainsi que dix-neuf (19) blessés. A la suite de l'échec du CMC-FDP Wazalendo, des éléments du M23 se seraient livrés à des représailles contre la population civile locale. Cinq civils ont été sommairement exécutés, en violation grave du droit international humanitaire et des droits fondamentaux.

Les victimes civiles tuées ont été identifiées comme suit :

- **SAVE NDIZIHEZWA Faustin**, âgé de 35 ans, né à Kihondo, tué à Bambo ;

- **NDAGIJIMANA SEBAHIRE Innocent**, né le 15 avril 1978 à Bumbasha, père de six enfants (deux garçons et quatre filles), tué à Bambo ;
- **KARUTUBUSA BIDAKWIRA Samuel**, né le 11 avril 1984 à Bambo, père de sept enfants (trois garçons et quatre filles), tué à Bambo ;
- **PALUKU CHITONDA MAPERO**, né le 6 août 1987 à Nyamitaba, célibataire, tué à Bambo ;
- **Emmanuel BIZOZA Justin**, âgé de 24 ans, père de deux enfants, tué à Bambo.

Parmi les blessés, 19 personnes recevaient des soins médicaux à l'Hôpital Général de Référence de Bambo. Certains cas graves ont été transférés à l'Hôpital Général de Référence de Rutshuru pour une prise en charge appropriée.

13. Assassinat des jeunes à Goma

En date du 22 février 2025, des jeunes se trouvaient dans une maison inachevée à Katindo dans la ville de Goma ont été exécutés par le M23/AFC-RDF.



Photo des victimes

14. Assassinat d'un artiste musicien à Goma

Artiste musicien IDENGO est tué par le M23-AFC dans l'après-midi vers 13 heures, à côté de la maison « Sainte Monique », dans la route qui mène vers TURUNGA. Après l'avoir tué, ils l'ont revêtu la tenue militaire de FARDC.



Photo de victime artiste IBENGO à Goma



Photos de victime artiste IBENGO à Goma

15. Assassinat d'un enfant et son père à Goma

En date du 13 au 14 avril 2025, de gauche à droite : TSONGO MALIMINGI, élève en 4e HT Construction à l'Ecole du cinquantenaire, au quartier Kyeshero, assassiné avec son père la nuit du 13 au 14 avril 2023 à Goma.



Photo des victimes

16. Assassinat et violence sexuelle à Goma

En date du 14 mars 2025, une jeune dame violée et exécutée par les hommes armés identifiés comme M23/AFC à Goma.



Photo de la victime

17. Assassinat à NGALI

Mardi, 29 avril 2025, assassinat de Monsieur BUCHEKABIRI, qui était MUZALENDO, suivant la société civile. Il est assassiné par les éléments du M23-AFC/RDF à NGALI, alors qu'il recevait des soins au Centre de Santé de NGALI parce qu'il était blessé lors d'un affrontement avec les M23.

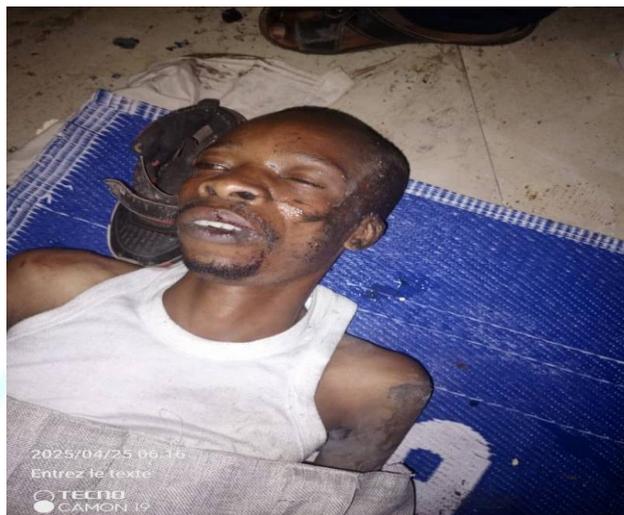


Photo de la victime

18. Bombardement des Camps des déplacés de MUGUNGA

Le 03 mai 2025, bombardements inhumains des Camps des déplacés par les RDF/M23, notamment le Camp de MUGUNGA à Goma. Le bilan fait état de 35 morts et 37 blessés⁴.



Photo des victimes

⁴ <https://www.une.cd/> Bombardements de Mugunga : le bilan passe de 14 à 35 morts et 37 blessés

19. Exécution extrajudiciaire à Goma

Mercredi, 30 avril 2025 : selon les habitants de Goma, trois présumés voleurs brûlés vifs à Goma sans jugement dans la nuit du mercredi à jeudi (30-31 avril 2025).



Photo des victimes

20. Tueries ciblées et exécutions sommaires à Goma

Durant la période du 11 mai au 6 juin 2025, qu'il est constaté que 26 personnes ont été tuées par balles, 17 corps trouvés sans vie dans la ville de Goma et ses périphéries. Ces tueries se sont produites dans un contexte d'occupation de la ville par le M23-AFC, dont les éléments armés n'ont pas réussi à rétablir la sécurité.

La population civile, notamment des jeunes, a été particulièrement ciblée. Ce qui constitue une grave atteinte au droit à la vie garanti par les instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs aux droits humains.

21. Exécutions extrajudiciaires et inhumation collective à Goma

Le 19 juin 2025, des sources concordantes rapportent l'inhumation en fosse commune d'une centaine de corps de prisonniers congolais à Goma⁵. Ces détenus civils, notamment des jeunes hommes, ont été enlevés de leurs domiciles ou arrêtés sans mandat dans diverses localités du Nord et Sud-Kivu (Goma, Bukavu, Kabare, Walungu, Masisi, Rutshuru), auraient été transférés vers des lieux de détention secrets à Goma, sous contrôle du AFC-M23/RDF et détenus dans des conditions inhumaines par les forces du M23/AFC et leurs alliés RDF.

Les témoignages font état de torture, passages à tabac, privation de nourriture, interrogatoires violents, isolement prolongé, humiliations sexuelles, famine prolongée, privation de soins médicaux et mauvais traitements systématiques, ayant conduit à leur mort en détention. Il s'agit d'une violation grave du droit à la vie et des garanties contre la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Les familles des victimes, réparties dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, sont empêchées d'accéder à la vérité sur le sort de leurs proches. Elles ne reçoivent ni notification officielle, ni restitution des corps, ni possibilité de recours ou d'enquête indépendante.

Cette situation viole les droits des victimes à la vérité, à la justice et à la réparation, consacrés notamment par les Principes fondamentaux des Nations Unies relatifs aux victimes de violations graves des droits de l'homme.

⁵ Lieu d'inhumation ITIG au quartier Bojovu, commune de Karisimbi.



Photo des victimes

b) Viols et violences sexuelles

1. Viol et meurtre à Goma

Le 23 avril 2025, une jeune femme d'une vingtaine d'années a été retrouvée morte devant le Stade de l'Unité à Goma. Selon des témoignages concordants, elle aurait été violée de force par des éléments du M23/RDF affectés à la garde du stade.



Photo de la victime

2. Violences sexuelles contre les enfants

Des cas des violences sexuelles contre les enfants dans l'Est du pays. Entre janvier et février 2025, environ 10.000 cas ont été enregistrés, dont près de la moitié concernent des enfants. Ces actes, principalement dans les zones sous contrôle du M23/AFC, constituent des crimes de guerre et des atteintes graves au droit international humanitaire.

3. Cas de viols massifs à LUBERO

Entre janvier et avril 2025, 253 cas de viols ont été documentés à Lubero-Centre dans la Province du Nord-Kivu. Ces violences, souvent perpétrées dans un contexte d'insécurité persistante, témoignent d'une stratégie délibérée de terroriser la population civile. La majorité des victimes sont des femmes et des filles.

c) Cas des atteintes du droit à l'éducation et à la santé

Plus de 2.500 écoles ont été fermées, affectant 795.000 enfants. Les infrastructures de santé sont également touchées, avec des hôpitaux débordés de cas de violence sexuelle et de blessures liées au conflit armé.

d) Cas de disparition et d'enlèvement au Nord-Kivu

Suivant les différents rapports de monitoring, en date du 10 au 13 mai 2025, plus de 4.000 personnes, en majorité des jeunes, sont portées par le M23/AFC avec leur allier RDF, pour une destination inconnue.

1. Disparition d'agent d'EquityBCDC à Goma

Le 28 février 2025, la disparition à Goma de **Monsieur KAMBALE KIBWANA Didi**, agent à EquityBCDC, capturé par le M23 à son poste de travail avec certains de ses collègues de service. Jusqu'aujourd'hui, il reste introuvable et la famille s'est décidée d'organiser le deuil, en date du 02 mai à Kinshasa et 3 mai 2025 à Goma.



Photo de la victime

2. Cas d'enlèvement d'un cadre de l'UDPS/Tshisekedi à Goma

Le 13 avril 2025, vers 4 heures du matin, Mr SIRADJI NYALAMBA KIVURUGA, cadre de l'UDPS/Tshisekedi et Président fédéral de la Fédération urbaine de Goma, a été enlevé à son domicile dans le quartier BUJOVU, dans la ville de Goma, par des éléments identifiés comme appartenant au M23/AFC. Depuis son enlèvement, aucune nouvelle de sa situation n'a été rapportée à sa famille. Il s'agit d'une grave violation du droit à la liberté et à la sécurité de la personne.



Photo de la victime

3. Enlèvement d'un membre de la Société Civile à Goma

Le président de la société civile, noyau de Mugunga, dans la Commune de Karisimbi, Monsieur Tshibambe, a été enlevé le 19 mai 2025 par les éléments du M23, qui l'ont conduit vers une destination inconnue lors de leur opération de bouclage, menée sur l'avenue Hewa Bora.

4. Enlèvement de jeunes à Goma

Samedi, 17 mai 2025 à 15H50', Monsieur Pascal LOZI, fils de Monsieur RUTALE, a été enlevé par les éléments du M23/AFC, au centre Kabamba Cabwinemwami. Il était accompagné du policier Katulo et de deux autres personnes. Ils ont tous été emmenés vers une destination inconnue.

5. Cas d'enlèvement de l'artiste musicien à Goma

En date du 13 mai 2025, l'artiste musicien de la chanson patriotique et rap, Monsieur KASINIMBIRA, a été enlevé par les militaires bien identifiés de M23/AFC, pour une destination inconnue, et jusqu'à ce jour, sa famille ne sait plus où il se trouve.

e) Actes de torture et traitements inhumains

1. Torture et agression à Goma

Le Vice-président de l'Église de Réveil du Congo (ERC/Goma) a été victime d'une agression brutale par des hommes armés à Goma, une zone contrôlée par le M23-AFC/RDF. Il a été dépossédé de ses biens et maltraité. La torture est devenue une pratique courante dans cette partie de la République sous occupation par les RDF/M23, les enfants sont fouettés à mort.



Photos de la victime : Vice-président de l'Église de Réveil du Congo (ERC) à Goma



Photos des victimes à gauche : Jeune garçon enlevé et tabassé par les RDF/M23 au quartier Himbi à Goma et à droite : Jeune enfant atrocement fouetté par le M23 dans le quartier Birere à Goma

2. Acte de torture et acte inhumain à la population civile à Nyamilima

Ces cas documentés de torture physique et psychologique sur les civils, indice des actes de violence physique, de déshumanisation et d'abus psychologiques par le M23.



Photo de la victime

f) Atteinte aux biens privés et au droit au logement

1. Cas d'incendie à Goma

En date du 22 février 2025, la résidence du Professeur Jean-Paul SEGIHOBE, incendiée à Goma, par le M23/AFC et leur allié RDF, suite à sa brillante intervention dans l'affaire RDC contre le Rwanda à ARUSHA en Tanzanie.



2. Cas d'incendie à KAZAROHU

Dans la matinée du 30 mai 2025, les éléments du M23-AFC/RDF ont incendié les maisons de la population à KAZAROHU, un village situé dans le territoire de Rutshuru, dans la province du Nord-Kivu, avec plus des dégâts matériels.

3. Cas de cambriolage à Mavivi

Le 25 mars 2025, deux cas de cambriolage à main armée ont été signalés à Mavivi, chef-lieu du groupement de Batangi-Mbau. Des hommes armés ont fait irruption au domicile de monsieur MUDIMBE, joueur du club FC Rayon, et ont emporté plusieurs biens. Une tentative similaire a été menée au domicile du défunt KATHOVIA, sans succès grâce à la solidité de la porte d'entrée.

g) Arrestation arbitraire, détentions illégales et traitements inhumains

1. Arrestation arbitraire de 4 civils à MABENGA

Le 20 avril 2025, quatre civils dont (trois hommes et une femme) ont été arrêtés par des éléments du M23/AFC à MABENGA, dans le Parc de Virunga. Deux d'entre eux ont été libérés après intervention familiale, mais ont rapporté des cas de mauvais traitements.

2. Arrestation arbitraire et traitement inhumains à GOMA

Pendant la période allant du 11 mai au 6 juin 2025, des milliers de personnes, majoritairement des jeunes, ont été arrêtées lors de bouclages organisés par le M23-AFC/ et leur allié RDF dans la ville de Goma. Les personnes ciblées sont souvent accusées sans fondement d'avoir des liens avec les FARDC ou à d'autres groupes armés.

Certaines de ces personnes ont été victimes de torture ou forcées de rejoindre l'Armée Révolutionnaire Congolaise (ARC). D'autres encore ont subi des détentions prolongées dans des lieux inconnus, coupant ainsi tout lien avec les familles, de traitements inhumains et dégradants, ainsi que de menaces de mort et d'intimidation, avec des interdictions de visites et sans assistance légale.

h) Attaque contre les biens civils et le convoi humanitaire

1. Attaque contre le convoi humanitaire à RUMANGABO

Vendredi, le 06 juin 2025, aux environs de 10h30', au couloir de MAHURA, entre les villages de BUVUNGA et RUMANGABO/Monument, groupement de KISIGARI, territoire de RUTSHURU, un convoi humanitaire du Programme Alimentaire Mondial (PAM), accompagné de ses partenaires locaux HEKS-EPER et CAP TUJITEGEMEE, en mission de distribution d'aide humanitaire à destination de la localité de GISIGARI, a été la cible d'une embuscade armée dans la couloir de MAHURA.

Selon plusieurs sources concordantes, l'attaque serait survenue à la suite d'un chantage exercé par le Chef du groupement de KASIGARI, Monsieur NZAMUYE KABAYA Philémon, notoirement connu comme collaborateur du mouvement armé M23-AFC/RDF. Celui-ci aurait exigé, en amont, que l'équipe humanitaire mette à sa disposition les contenus d'un véhicule des biens destinés aux déplacés interne ou qu'une somme de 50.000 FC soit prélevée sur chaque ménage bénéficiaire de l'assistance, sous peine de « faire face aux conséquences ».

Des sources indiquent également que ledit Chef de groupement se trouvait dans les environs immédiats au moment de l'attaque, en compagnie de la sécurité locale, elle-même absente de son poste à GISIZA, ce qui a renforcé les soupçons de complicité

active. Certaines sources, ayant requis l'anonymat, pointent également le commandant du centre militaire de RUMANGABO, dénommé SIBOMANA, comme présumé co-commanditaire de l'embuscade, en collusion avec le chef local précité.

En titre des victimes, deux conséquences humanitaires et sécuritaires occasionnées par cet acte :

- Deux membres du personnel humanitaire ont été enlevés par les assaillants et restent retenus en otage jusqu'à ce jour ;
- Une troisième personne a été grièvement blessée, prise en charge au centre médical du secteur sud du Parc National de Virunga.

Le secteur où s'est produit l'incident est sous contrôle effectif du M23-AFC, qui y a installé des positions militaires, ce qui renforce les inquiétudes sur leur responsabilité directe ou indirecte dans cette attaque.

Cette attaque constitue une violation grave du droit international humanitaire, en particulier les dispositions relatives à la protection du personnel humanitaire, à la libre circulation de l'aide humanitaire ainsi qu'à la protection des civils en période de conflit armé.

2. Attaque contre les biens civils à GOMA

Au moins 45 cas de maisons, boutiques et kiosques visités et/ou braqués ont été recensés. Les auteurs, souvent armés, procèdent à des cambriolages violents, à la destruction des biens, et au pillage des ressources de familles civiles, aggravant la vulnérabilité économique des victimes. De nombreux ménages sont ainsi victimes de violations graves de leur droit à la propriété et à la sécurité.

3. L'attaque armée dans le groupement de BUKOMBO

Entre le 18 et le 31 mai 2025, plus de 600 maisons ont été incendiées dans 26 villages du groupement BUKOMBO, et au moins 75 personnes ont été tuées, avec 42 autres grièvement blessées dans ces mêmes villages. Les faits ont été perpétrés par des éléments de l'armée Rwandaise et leurs supplétifs du M23/AFC. Ces attaques avaient ciblé les localités de Mashango, Kinyamugezi, Rwindi, Nyenyeri, et Kanyabuhunga, entre autres.

La population locale a été prise au piège, avec de nombreux témoins indiquant qu'ils ont été surpris par l'attaque et ne savaient plus à quel saint se vouer.

Ces violations ont eu lieu dans un contexte où un cessez-le-feu avait été signé entre la République Démocratique du Congo et les rebelles du M23/AFC, soutenus par le Rwanda, en attendant des pourparlers de paix sous la médiation du Qatar à Doha.

i) Situation des déplacés congolais

1. Déplacement de la population à Goma

En date du 11 février 2025 à Goma, il est signalé des atteintes indirectes des conflits armés entraînant des déplacements massifs une véritable entrave au droit à la paix et au développement des communautés locales.



Photo des personnes déplacées quittent leur camp à la suite d'un ordre du M23 à Goma, le 11 février 2025

2. Déplacement forcé de la population

En date du 30 avril 2025, 1.800.000 personnes déplacées internes identifiées⁶, et les territoires concernés par ces situations humanitaires et des déplacements massifs forcés de populations sont :

⁶ Rapport OCHA RDC du 16 mai 2025 sur la situation humanitaire dans la province du Nord-Kivu.

- Rutshuru : Tongo, Nyanzale ;
- Walikale : Kibua ;
- Nyiragongo : Kingarame ;
- Lubero : Luotu.

Il est à noter que le bilan des déplacements massifs forcés de populations se présente comme suit :

- Tongo et Nyanzale dans le territoire de Rutshuru : plus de 10.000 personnes déplacées ;
- Kibua dans le Territoire de Walikale : 6.500 personnes déplacées.



Photo des victimes

3. Crise humanitaire à MASHANGO

Suite aux attaques perpétrées par l'armée rwandaise et ses supplétifs du M23/AFC dans la localité de MASHANGO dans la période allant du 18 au 31 mai 2025, les habitants se retrouvent dans une situation de crise humanitaire grave. Plusieurs villages ont été incendiés, et la population désespérée chercher à retrouver les corps de leurs proches afin de leur offrir des funérailles dignes. Des témoins ont rapporté

que plus de 50 corps avaient déjà été retrouvés, et que d'autres étaient dispersés dans la brousse, rendant l'accès aux soins et aux services d'urgence quasiment impossible.

Les survivants vivent dans des conditions de grande précarité, sans abri, sans nourriture, ni accès à l'aide humanitaire, dans des zones totalement dévastées. Cette situation constitue une violation des droits fondamentaux à un niveau de vie décent.

4. Visite du Président de la CNDH à Bujumbura

Du 16 au 18 avril 2025, une mission de la CNDH-RDC conduite par son Président, Excellence Paul NSAPU MUKULU, s'est rendue à Bujumbura pour évaluer la situation des droits humains des déplacés congolais. Il a été constaté que ces populations vivent dans des conditions précaires, sans accès suffisant aux soins de santé, à l'éducation, ni à une alimentation adéquate, en violation du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.



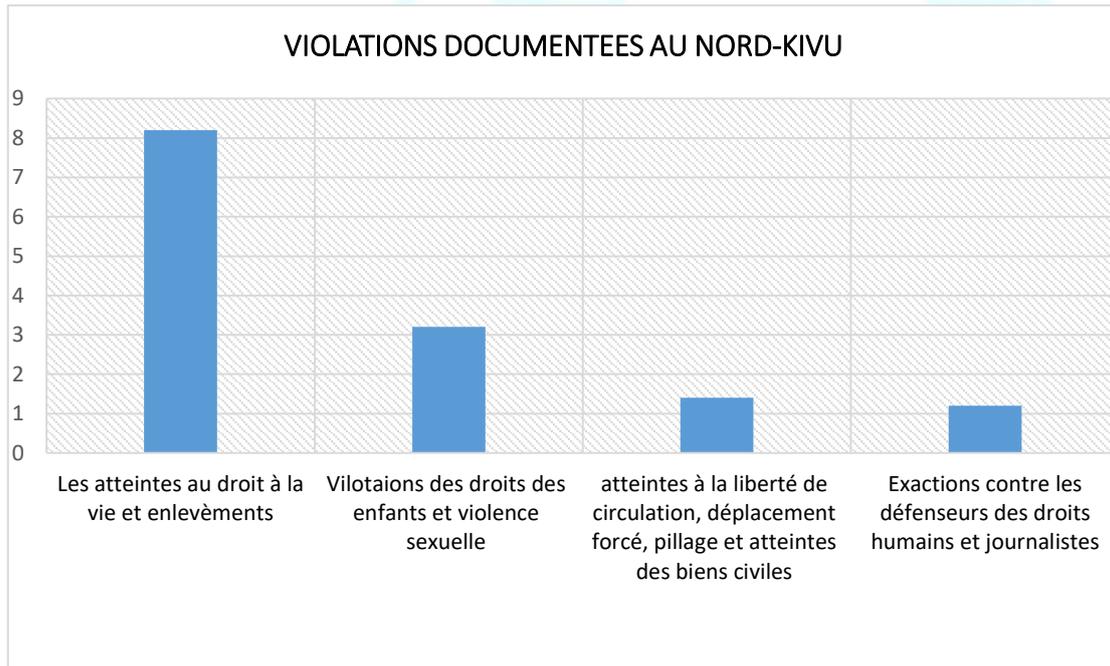
Photo : Droits tiers

5. Violations des droits des réfugiés et expulsions forcées à Goma

Dans la période du 11 mai au 6 juin 2025, la CNDH a reçu plusieurs plaintes des sources concordantes, dénonçant l'expulsion illégale de familles assimilées aux

FDLR vers le Rwanda, sans leur consentement, par les éléments du M23/AFC. Cette pratique constitue une violation flagrante du statut des réfugiés tel que défini par la Convention de 1951 et les lois congolaises.

Les personnes expulsées étaient privées de toute procédure régulière, ce qui expose les autorités de fait à de possibles poursuites pour crimes internationaux.



CHAPITRE III :

LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DOCUMENTEES AU SUD-KIVU

Introduction

Au cours du premier semestre de cette année 2025, la province du Sud-Kivu a connu une dégradation inquiétante de la situation sécuritaire, marquée par l'extension du conflit armé dans plusieurs de ses localités et la multiplication des violations graves des droits de l'homme. Longtemps perçue comme une zone tampon face à la progression des groupes armés M23/AFC venus du Nord-Kivu, cette province a vu son équilibre déjà fragile basculer à la suite d'événements majeurs, au premier rang desquels la prise brutale de la ville de Bukavu par la coalition M23/AFC et son allier RDF en date du 16 février 2025.

L'occupation de Bukavu s'est accompagnée de graves exactions à l'encontre de la population civile : exécutions sommaires, disparitions forcées, violences sexuelles à grande échelle, pillages systématiques, atteintes à la liberté d'expression et à la sécurité des défenseurs des droits humains. Cet épisode a marqué un tournant dans la dynamique du conflit, renforçant le climat de peur et de vulnérabilité dans l'ensemble du Sud-Kivu, y compris dans les zones qui, à la date de rédaction du présent rapport, est encore sous le contrôle de FARDC notamment la ville d'Uvira, ainsi que les Territoires de Shabunda, Mwenga et Fizi.

En se basant sur les chiffres du Gouvernement de la RDC récoltés auprès des structures sanitaires de la ville, le Conseil des Ministres du 28 février 2025, dans son compte rendu, établit le bilan ci-après pour le Sud-Kivu, « *jusqu'au 27 février 2025, la ville de Bukavu a enregistré plus de 1.130 blessés, plus de 29 décès dans les établissements de soins et 16 personnes décédées lors du meeting* ». ⁷

⁷ Ministère de la Communication et Médias, Compte rendu de la Trente-Troisième réunion ordinaire du Conseil des Ministres, 28 février 2025.

a) Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

1. Massacre de civils à KAKABA-BUSHWEGE

Le 23 avril 2025, des éléments du groupe armé AFC/M23 ont perpétré un massacre dans le Village de KAKABA-BUSHWEGE, dans le Secteur de MUSHENYI. Les assaillants, confondant certains villageois portant des bottines traditionnelles, communément appelé « GODIO » avec des membres du groupe armé WAZALENDO, ont exécuté sommairement cinq civils et blessé plusieurs autres.

Les victimes identifiées sont :

- Bashanga Lugabinja ;
- Mitima Kabugi ;
- Juvénal Bashomberwa Kabugi ;
- Deux jeunes garçons de la famille Chibwana.



Photo des victimes

2. Meurtre et assassinat d'un enfant artiste musicien à Bukavu

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2025, un enfant artiste musicien a été froidement assassiné à Bukavu, dans la province du Sud-Kivu, par des éléments identifiés comme appartenant au mouvement armé M23-AFC. Selon plusieurs témoignages

concordants recueillis sur place, la victime aurait récemment interprété une chanson exaltant la liberté et dénonçant implicitement l'oppression et l'insécurité dans la région. Cet acte artistique aurait été perçu comme subversif par les assaillants, motivant ainsi son exécution sommaire.

Ce cas illustre la persistance des actes d'intimidation, de répression violente et d'exécutions extrajudiciaires perpétrés par des groupes armés non étatiques dans l'Est de la République Démocratique du Congo, en toute impunité.



Photo de la victime



Photo de la victime



Photo de la victime lorsqu'il chantait pour la liberté



Photo de victime lorsqu'il chantait pour la liberté

3. Découverte du corps sans vie d'un jeune homme à UVIRA

Vendredi, 23 mai 2025, le corps sans vie de monsieur Pascal KILOZO a été découvert dans le Quartier Kavimvira, avenue Nyagaa, Ville d'UVIRA, au bord du Lac Tanganyika. Les circonstances de sa mort restent inconnues, mais l'état dans lequel le corps a été retrouvé soulève de sérieuses inquiétudes quant à une possible exécution extrajudiciaire ou meurtre.

Les habitants du quartier avaient signalé des bruits suspects et des mouvements inhabituels dans la nuit précédente la découverte du corps de la victime.

4. Attaque armée lors d'un meeting politique à BUKAVU

En date du 10 juin 2025, alors que le Bourgmestre de la Commune de KADUTU tenait un meeting public au terrain de Funu, une grenade a été lancée par un individu non identifié au milieu de la foule. Cette explosion était immédiatement suivie de crépitements de balles, créant une panique généralisée.

La population présente au meeting a fui dans toutes les directions pour se mettre à l'abri. Au moment de la rédaction de ce rapport, le bilan humain (mort et/ou blessés) demeure inconnu, et les identités des assaillants n'ont pas encore été établies.



Photo de Land Cruiser du Bourgmestre



Photo du sang des victimes devant Land Cruiser du Bourgmestre

5. Assassinat au Groupement de Kamisimbi à Muku

Lundi, 30 juin 2025, les militaires M23 ont fait incursion dans la localité de MUKU, Groupement KAMISIMBI dans le territoire de WALUNGU au Sud-Kivu et ont tué 6 civils en représailles à la présence présumée de Wazalendo dans la zone sous leur contrôle.



Photo de la victime Francis, originaire de Kalebero et tué à Muku

6. Exactions à Kaniola (Walungu/Sud-Kivu)

Le dimanche 29 juin 2025, les militaires du M23 ont tué 4 civils dans la localité de Kaniola et incendié plusieurs maisons de paisibles citoyens.



Photos des victimes

b) Cas d'atteinte au droit à la santé à KALEHE

Vendredi, 02 mai 2025, il avait été découvert 5 corps sans vie en décomposition de membres WAZALENDO, enlevés le 24 avril 2025 à l'hôpital de MUSHENYI par les rebelles du M23/AFC-RDF là où ils suivaient les soins de leurs blessures par balle à l'issu des combats de NYANFUNZE, vers KAZIBA.

Ces WAZALENDO sont identifiés comme suit :

- Mwalungwe Manu ;
- Kapeshi Claude ;
- Innocent Alias Nyoka ;
- Namuto Buhende ;
- Adrien Hyrondele.

c) Violences sexuelles et physique à Bukavu

En date du 19 avril 2025, Mme Pascaline NGWASI, Coordinatrice de « l'Association des Mères Célibataires pour le Bien-être des Enfants Abandonnés », a été arrêtée, frappée et violée par des membres du M23/AFC dans le Quartier MABENGA dans la Ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu.



Photo de la victime

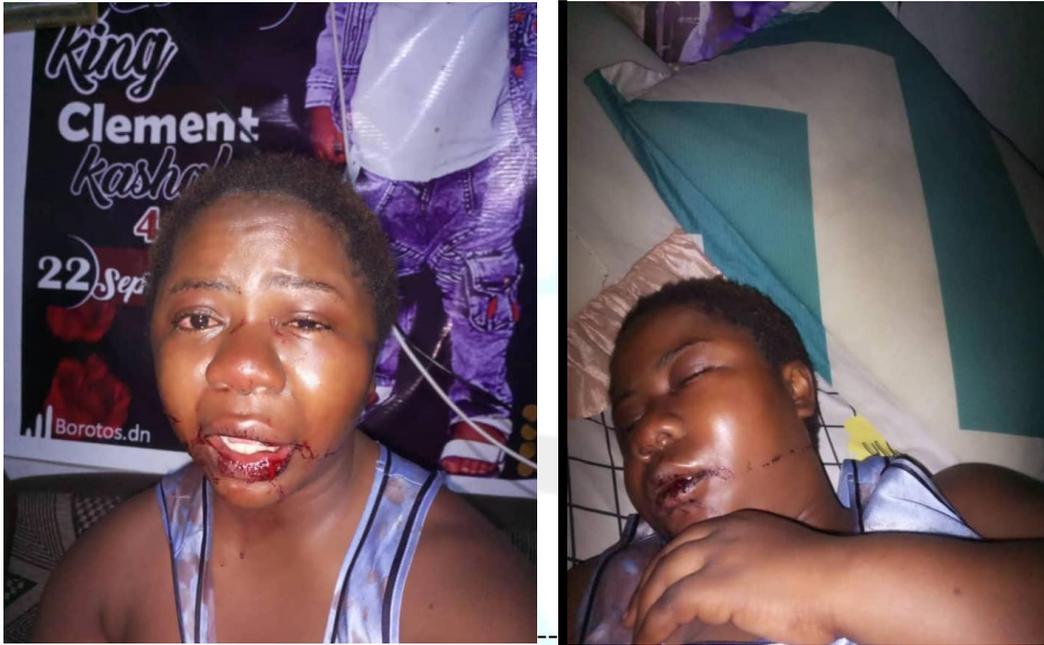


Photo de la victime

d) Cas généralisés de torture et traitement inhumain

1. Cas de torture dans la ville de Bukavu

Les actes de torture perpétrés par les M23/RDF-AFC à Bukavu sont documentés comme suit : trois hommes rattachés ensemble, les pieds en haut et les têtes en bas, après avoir été tabassé.



Photo des victimes à Bukavu

2. Cas de torture à MATILI

En date du 19 juin 2025, les WAZALENDO dans le territoire de Shabunda, au village Matili, ont frappé ou tabassé à mort Monsieur le Coordonnateur du Parti politique MLC. Ce village se trouve dans la route qui mène vers la province du Maniema.



Photos de la victime

e) Atteinte aux biens publics et privés et au droit au logement

1. Bombardements aux habitations civiles à KAZIBA

Le jeudi, 1^{er} mai 2025, huit bombes ont endommagé plusieurs habitations et une femme a été blessée lors des affrontements entre les FARDC et le M23/AFC à KAZIBA, dans le groupement de LUKUBE. Ces bombardements ont détruit de nombreuses maisons, mais aucune perte en vies humaines n'a été enregistrée. Ces bombes provenaient des éléments du M23/AFC qui tentaient de reprendre le contrôle de cette localité.

Parmi les victimes, nous citons notamment :

- BAHIZIRE MUZIRIGERHA dans le groupement de Lukube, localité CEBE ;
- MUTANGIRASHA NAKIMBA, destruction du mur et une partie de l'enclos ;
- CHIRIBUKA CHIHYOKA, destruction des maniocs dans le champ et maisons ;
- Léopards NKURU, destruction des maisons, des poules et enclos ;
- SHENGERA, les champs ont été détruits et les maisons de voisins ;
- CIKONZA, chef de village de CEBE ;
- NAKALUGWA, à côté de la rivière CEBE ;
- LUHULI, une bombe est tombée dans la maison, les éclats ont blessé madame NABINTU la sœur du Docteur Sosthène BIRHANGE à la jambe ;
- La liste n'est pas exhaustive.

2. Attaque du domicile civile à Bukavu

Dans la nuit du mardi 29 au mercredi 30 avril 2025 à Bukavu aux environs de minuit : attaque du domicile de Me Arsène LUMPALI, défenseur des droits humains, Assistant à la Direction de Commission Diocésaine « Justice et Paix » de l'Archidiocèse de Bukavu, par des hommes armés, dans une ville contrôlée par le M23/AFC.



Photo du domicile de la victime

3. Atteinte au droit à la propriété privé et destruction délibérée de l'usine de thé à LEMERA

En date du 09 juin 2025, les rebelles du M23/AFC ont procédé au pillage systématique de l'usine de thé, emportant toutes les machines et équipements industriels, qui représentaient un capital économique considérable et une richesse collective.

f) Cas des pillages des ressources naturelles

En date du 27 avril 2025, la population locale en collaboration avec les creuseurs des mines au site minier de LUHIHI dans le Territoire de KABARE, ont résisté, tout en s'opposant aux cas des pillages des ressources naturelles par les éléments du M23/AFC et disent non :

- A l'exploitation minière illégale des minerais ;
- Aux assassinats en séries de plus de 17 personnes depuis le mois de mars 2025 ;
- Aux tracasseries sans précédentes et ;
- Au prélèvement des taxes illicites plongeant la population dans le désastre économique sans issue.

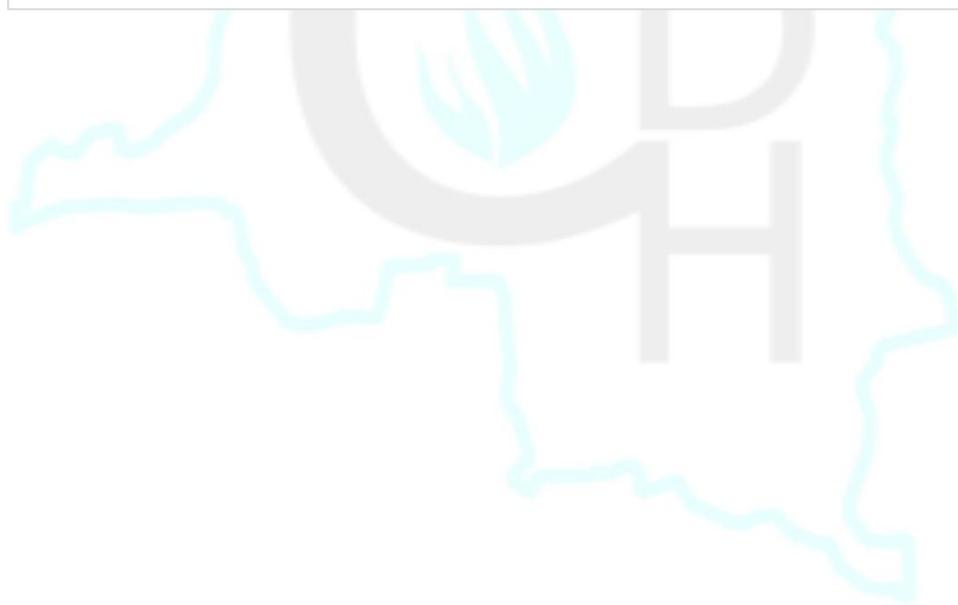
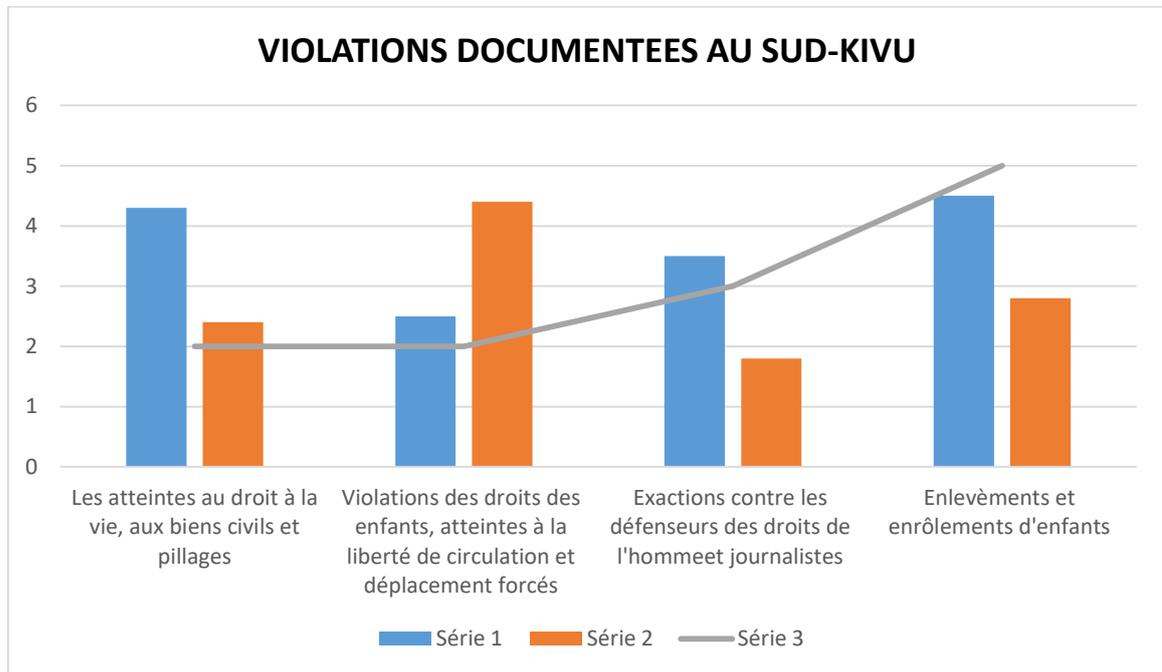
g) Atteinte du droit au travail de l'usine à thé à LEMERA

En date du 09 juin 2025, la fermeture de l'usine à thé de Lemera, conséquence directe de son pillage par les rebelles de M23/AFC, prive près d'une centaine de ménages de leur principale source de revenus. Ce site constitue un important pourvoyeur d'emplois pour les populations locales.

h) Attaques aux infrastructures sociales vandalisées

Selon les rapports concordants de monitoring, les biens suivants étaient vandalisés par le M23/AFC dans la province du Sud-Kivu :

- Le samedi 25 avril 2025, le sanctuaire catholique de LUKANANDA a été vandalisé et pillé systématiquement ;
- Profanation de la chapelle des frères serviteurs de NYANGEZI CIBIMBI ;
- Pillage du centre informatique et didactique du complexe scolaire WEZA de frère Maristes de NYANGEZI ;
- Destruction de l'ISTM Nyangezi et pillage total ;
- Pillages du bureau de la zone de santé de Nyangezi, NYANTENDE et KAMANYOLA. Tout a été emporté et les archives importantes déchirées.



CHAPITRE IV :

LES PRESUMES AUTEURS DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME A L'EST DE LA RDC

Introduction

Les présumés auteurs des cas des violations des droits l'homme documentés dans ce rapport commis à la situation de conflit opposant les forces ou les acteurs étatiques et non étatiques sont les forces armées.

4.1. Dans la Province d'ITURI :

Les violations des droits de l'homme documentées :

- Atteintes au droit à la vie : massacres par ADF, assassinat ciblés à Mambasa, affrontements armés à Bapwakina et enlèvements ;
- Violences physiques et tortures : actes de barbarie par les FARDC et les Wazalendo ;
- Recrutement d'enfants soldats ;
- Violations économiques : flambée incontrôlée des prix et insécurité alimentaire ;
- Atteinte à la sécurité des civils : présence de groupes armés pygmées.

Les présumés auteurs dans cette province sont :

- Coopération pour le Développement du Congo, « **CODECO** » ;
- Front patriotique et Intégrationniste du Congo, « **FPIC** » ;
- Force de Résistance Patriotique de l'ITURI, « **FRPI** » ;
- Union Patriotique pour la Résistance et le Changement, « **UPRC** » ;
- ZAIRE ;
- Force Démocratiques alliées (Allied Démocrate Forces) « **ADF** » ;
- Convention pour la Libération Populaire, « **CPR** » ;
- Forces Armées de la République Démocratique du Congo, « **FARDC** ».

4.2. Dans les Provinces du Nord-Kivu :

Les faits majeurs et violations des droits de l'homme documentés :

- Assaut de la Ville de Goma par le M23-AFC/RDF : plus de 3.000 morts, plus de 500.000 déplacés, plus de 7.776 blessés ;
- Exécutions extrajudiciaires : hôpitaux, camps militaires, aéroport et rues ;
- Violences sexuelles : 10.000 cas, dont la moitié sont des enfants ;
- Disparitions et enlèvements massifs : plus de 4.000 jeunes enlevés ;
- Tortures et traitements inhumains ;
- Destruction de biens : habitations, écoles, lieux de culte, infrastructures sociales ;
- Arrestations arbitraires et actes de représailles ;
- Incendie de la prison de Munzenze : plus de 4.700 détenus libérés, et exécutions sommaires ;
- Camps de déplacés bombardés (Mugunga) : 35 morts, 37 blessés.

Les présumés auteurs dans cette province sont :

- Mouvement du 23 mars et Alliance Fleuve Congo, « **M23-AFC** » ;
- Force de Défense du Rwanda ou Rwanda Defence Force, « **RDF** » ;
- Force Démocratique de Libération du Rwanda, « **FDLR** » ;
- Volontaire pour la Défense de la Patrie « **VDP/WAZALENDO** ».

4.3. Dans la Province du Sud-Kivu :

Les violations des droits de l'homme documentées :

- Exécutions sommaires à Kakaba-Bushwege, Kavumu et Uvira ;
- Violences sexuelles à Bukavu (notamment de madame NGWASI) ;
- Tortures à Bukavu et Kalehe ;
- Destructures de biens : habitations, champs, ressources naturelles (Luhihi) ;
- Profanation et vandalisme : églises, institutions éducatives et centres de santé

Les présumés auteurs dans cette province sont :

- Mouvement du 23 mars et Alliance Fleuve Congo, « **M23-AFC** » ;
- Force de Défense du Rwanda ou Rwanda Defence Force, « **RDF** » ;
- Force Démocratique de Libération du Rwanda, « **FDLR** » ;
- Volontaire pour la Défense de la Patrie « **VDP/WAZALENDO** ».

CONCLUSION

La situation sécuritaire et humanitaire dans la partie Est de la République Démocratique du Congo, au cours du premier semestre de l'année 2025, s'est considérablement détériorée, marquée par une intensification des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les faits documentés révèlent l'existence de crimes à grande échelle, notamment des massacres, des violences sexuelles systématiques, des disparitions forcées, des déplacements massifs, ainsi que des atteintes au droit à la vie, à la sécurité, à la santé, à l'éducation et au logement.

La période couverte par le présent rapport a été caractérisée par une détérioration alarmante et sans précédente de la situation des droits de l'homme à l'Est de la République Démocratique du Congo. Cette dégradation s'est notamment illustrée par la prise de la ville de Goma le 26 janvier 2025, suivie de celle de Bukavu en 16 février 2025, par les forces du M23/AFC et leurs alliés. Ces événements ont engendré un bilan humain particulier lourd : plus de 21.000 morts, 7.776 blessés, 1.800.000 déplacés internes, 10.000 cas de violences sexuelles, dont la moitié sont des enfants, plus de 4.000 enlèvements, ainsi que des cas avérés de tortures et assassinat, d'arrestations arbitraires, de massacres, de menaces aux autorités coutumières et aux activistes des droits de l'homme et de la découverte de fosses communes.

Face à cette situation alarmante qui n'a pas autre nom que la génocide congolaise, la Commission Nationale des Droits de l'Homme de la RDC en appelle à la responsabilité des autorités nationales, des instances judiciaires et de la communauté internationale pour mettre un terme à l'impunité, restaurer l'autorité de l'État dans les zones affectées, assurer la protection effective des populations civiles et garantir la justice aux victimes.

La paix durable en République Démocratique du Congo passe inévitablement par une lutte rigoureuse contre les violations des droits humains, un soutien accru aux mécanismes nationaux de protection et une solidarité internationale ferme contre les forces de déstabilisation et d'agression à l'Est de la RDC, notamment les militaires Rwandais.

RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

A. Au Gouvernement de la République Démocratique du Congo

1. Restaurer l'autorité de l'Etat dans les zones à haut risque, notamment dans les provinces d'Ituri, de Nord-Kivu et du Sud-Kivu, et dans d'autres localités sous menaces, afin de garantir la sécurité des populations civiles ;
2. Mettre tout en œuvre pour retrouver les personnes disparues, en particulier Monsieur KAMBALE KIBWANA Didi, agent de l'EquityBCDC à Goma, ainsi que d'autres victimes d'enlèvements dont 2 personnes humanitaires à Rumangabo et de disparitions forcées ;
3. Protéger efficacement les défenseurs des droits humains, les journalistes, les acteurs de la société civile et les témoins, en assurant leur sécurité et en garantissant leur liberté d'expression et d'action ;
4. Donner à la CNDH le budget suffisant pouvant la permettre d'effectuer les enquêtes et les monitorings dans les zones des conflits, à l'Est de la RDC.

B. Aux instances judiciaires nationales et internationales

1. Poursuivre sans délai les auteurs présumés de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et autres violations graves des droits humains, y compris les commanditaires et complices, conformément aux normes nationales et du droit international ;
2. Soutenir la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, en lien avec les recommandations du rapport Mapping des Nations Unies, en vue d'établir la vérité, de garantir la justice et d'assurer la réparation des victimes ;
3. Renforcer les capacités des magistrats et des officiers de police judiciaire dans l'instruction des dossiers liés aux violations graves des droits humains.

C. À la communauté internationale, aux Nations Unies et à la MONUSCO

1. Appuyer techniquement et financièrement la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH-RDC) dans ses activités de documentation, d'enquête et de plaider, notamment dans les zones de conflit à l'Est de la RDC ;

2. Renforcer les mécanismes de prévention des crimes de masse, notamment à travers un soutien accru à la justice internationale et à la surveillance des zones sous occupations armées ;
3. Exiger le respect du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit, en mettant en œuvre les sanctions appropriées contre les États et groupes armés impliqués dans les violations des droits humains ;
4. Exiger le retrait immédiat de RDF dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et au M23/AFC de déposer les armes.

Adopté par l'Assemblée Plénière de la CNDH, le

Pour la Commission Nationale des Droits de l'Homme,

Paul NSAPU MUKULU

Président de la CNDH-RDC

ANNEXES

1. Cartographie des provinces touchées



2. Tableaux récapitulatifs des violations des droits de l'homme à l'Est de la RDC

Tableau 1 : Liste des victimes de massacres commis par le M23-AFC/RDF dans la province du Nord-Kivu, territoire de Rutshuru, chefferie de Bwito

N°	Nom et post-nom des victimes	Sexe	Age	Date de massacre	Lieu de naissance	Adresse	Violation des droits de l'homme
01	NDUNVIRIYE BIZIMANA	M	56	Février 2023	KIBWE	KIBWE	Brûlé vif
02	BATUMANYEHO	M	49	Février 2023	RUBONA	BUKOMBO CENTRE	Etranglement
03	NDUHIJE SEMUHIAI	M	59	Avril 2023	MUTANGA	MUTANGA	Décapité
04	DANIEL N.HATEGEKA	M	62	Avril 2023	MUTANGA	MUTANGA	Décapité
05	DIRIDIRI BASENGA	M	20	Juin 2023	MUTANGA	MUTANGA	Etranglement
06	MUTOTO DADAYE	M	20	Juin 2023	MUTANGA	MUTANGA	Etranglement
07	PAHULO SENDEGEYA	M	18	Juin 2023	MUTANGA	MUTANGA	Etranglement
08	MUDURIRA BAKUNZI	M	36	Juin 2023	MUTANGA	MUTANGA	Etranglement
09	REPONSE GATUSI	M	15	Juillet 2023	MUTANGA	MUTANGA	Etranglement
10	RUFOKO	M	65	Juillet 2023	MUTANGA	MUTANGA	Etranglement
11	HATEGEKA MBANZA	M	20	Juillet 2023	MUTANGA	MUTANGA	Etranglement
12	PICHENE PASCAL	M	44	Juillet 2023	MUTANGA	MUTANGA	Décapité
13	SADIKI	M	27	Juillet 2023	BAMBO	KIKINGO	Porté disparu
14	PASCAL RUHUMURIZA	M	33	Juillet 2023	KISHISHE	BUKOMBO CENTRE	Porté disparu
15	YOHANA	M	27	Le 15/07/2023	RUBONA	BIPFURA	Etranglement
16	MITERA	M	34	Le 15/07/2023	RUBONA	KINJUGU	Etranglement
17	RUBANDA	M	36	Le 15/07/2023	RUBONA	MUGOGO	Assassinat
18	NDUWAYEZU	M	21	Le 15/07/2023	RUBONA	RULERE	Assassinat
19	NDUWAYO	M	18	Le 15/07/2023	RUBONA	BITSI	Décapité
20	NGENDAHAYO	M	37	Le 15/07/2023	RUBONA	KANYASI	Décapité
21	GASORE	M	21	Le 15/07/2023	RUBONA	KINJUGU	Assassinat
22	THADEE	M	38	Le 15/07/2023	RUBONA	KOJOO	Etranglement
23	TENDAMEMA	M	39	Le 15/07/2023	RUBONA	KOJOO	Etranglement
24	MASENGESHO	M	25	Le 15/07/2023	RUBONA	KOJOO	Etranglement
25	BARATA	M	40	Le 15/07/2023	RUBONA	KOJOO	Etranglement
26	BOGEJE RUTANGA PELAJIE	F	46	Le 15/07/2023	RULERE	RULERE	Assassinat

N°	Nom et post-nom des victimes	Sexe	Age	Date de massacre	Lieu de naissance	Adresse	Violation des droits de l'homme
27	NIYIGENA NDABAKENGA	F	32	Le 08/10/2023	SHONYI	SHONYI	Etranglement
28	ALIANCE GAHORERO	F	5	Septembre 2023	KAVUMU	KAVUMU	Etranglement
29	BISORE BITCHUMBI	M	24	Novembre 2023	SHONYI	SHONYI	Assassinat
30	N.BWIZA RUFOKO	F	40	Novembre 2023	SHONYI	SHONYI	Assassinat
31	SHUKURU MBANZA	M	30	Le 04/12/2023	MALUHO	MALUHO	Porté disparu
32	RUTUMBU MBONANKIRA	M	32	Le 04/12/2023	MALUHO	MALUHO	Porté disparu
33	HABIYAMBERE	M	58	Le 08/12/2023	MUKO	MUKO	Porté disparu
34	NDIKUMWE UKUYEMUYE	M	27	Le 17/12/2023	MUHANGA	SHONYI	Etranglement
35	IRASUBIZA NTABAKIRA	M	24	Le 17/12/2023	MUHANGA	SHONYI	Etranglement
36	SHUKURU BUGWIRA	M	22	Le 18/12/2023	RUBONA	JOL IS BOIS	Etranglement
37	AMANI BEMERIKI	M	39	Le 24/12/2023	SHONYI	SHONYI	Etranglement
38	NURIZA BITORWA	M	70	Le 26/12/2023	KAZUBA	KAZUBA	Etranglement
39	TUOMBE BITORWA	M	25	Le 26/12/2023	KAZUBA	KAZUBA	Etranglement
40	NZAYISHIMA FEGA	M	20	Le 26/12/2023	KAZUBA	KAZUBA	Etranglement
41	BUHURU ESTHER	M	69	Le 26/12/2023	KAZUBA	KAZUBA	Etranglement
42	TUYISENGE GIHUGU	M	14	Le 26/12/2023	KAZUBA	KAZUBA	Etranglement
43	AMANI MIHETO	M	35	Le 04/01/2024	MASHIGA	NYOSHI	Etranglement
44	MUYUMBO NCHIYAGAHIGO	M	22	Le 04/01/2024	MASHIGA	KAVUMU	Etranglement
45	KAMANA BAMENYUWABO	M	67	Le 04/01/2024	MASHIGA	MAYIGA	Etranglement
46	MUTUNZI MICHEL	M	55	Le 05/01/2024	MUKO	MUKO	Porté disparu
47	ERISA MIYARIZO	M	18	Le 05/01/2024	MUKO	MUKO	Porté disparu
48	AMANI SEBAHUTU	M	20	Le 05/01/2024	MUKO	MUKOMBO 2	Porté disparu
49	HOKA SEMASAKA	M	56	Le 05/01/2024	MUKO	MUKOMBO 2	Porté disparu
50	NTAKIBAYE MURINDA	M	60	Le 05/01/2024	MUKO	MUKO	Porté disparu
51	UWIZEYIMANA SEBISURA	M	60	Le 31/01/2024	KARAMBI	KARAMBI	Assassinat
52	MUSABIMANA NTAUMENYA	M	27	Le 31/01/2024	KARAMBI	KARAMBI	Assassinat
53	NKURUZINO MIHEMERO	M	70	Le 04/02/2024	MUMBA	BUSHAMBO RI	Etranglement

N°	Nom et post-nom des victimes	Sexe	Age	Date de massacre	Lieu de naissance	Adresse	Violation des droits de l'homme
54	RUKARA NGAYABOSHA	M	38	Le 04/02/2024	MUMBA	BUSHAMBO RI	Etranglement
55	KARIMOSI SERUBIBI	M	52	Le 04/02/2024	CHINEDE GIZA	KATSIRU	Etranglement
56	DAVID GAPEKENYA	M	35	Le 04/02/2024	CHINEDE GIZA	KATSIRU	Etranglement
57	KADAFI	M	60	Le 04/02/2024	NGOHOLO	NGOHOLO	Etranglement
58	NZANYWA BASIGARIYE	M	25	Le 07/03/2024	KAMENA	BUKOMBO	Assassinat
59	BIZIYAREMYE BIVUGIRE	M	59	Le 18/05/2025	RUSAVE/KO JO	KOJO	Assassinat
60	NZIMENYERA MYASIRO JEANNETTE	F	97	Le 19/05/2025	MUGOGO	MUGOGO	Brûlée dans sa maison
61	TEMBEYA BISOGO	M	40	Le 19/05/2025	MASHANG O	MASHANG O	Tué par machette
62	KANA BISOGO	M	16	Le 19/05/2025	MASHANG O	MASHANG O	Tué par machette
63	ERIC MUTIMA	M	22	Le 19/05/2025	MASHANG O	MASHANG O	Tué par machette
64	GASAZA MUTIMA	M	25	Le 19/05/2025	MASHANG O	MASHANG O	Tué par machette
65	ABEL NGOMA	M	46	Le 19/05/2025	MASHANG O	MASHANG O	Tué par machette
66	NTEZURUNDI	M	65	Le 20/05/2025	MASHANG O	MASHANG O	Tué par balle
67	NSABI GASORO	M	51	Le 20/05/2025	MASHANG O	MASHANG O	Tué par incendie
68	MANIRIHO	M	43	Le 20/05/2025	MASHANG O	MASHANG O	Tué par incendie
69	MATSU	M	39	Le 20/05/2025	MASHANG O	MASHANG O	Tué par machette
70	DEPUTE	M	41	Le 20/05/2025	MASHANG O	MASHANG O	Tué par balle
71	SIFIWE ET SON NOURRISSON	F	28	Le 20/05/2025	MASHANG O	MASHANG O	Tué par balle
72	NSENGI YUNVA KARUHIJE	M	56	Le 20/05/2025	LUBWE SUD	LUBWE SUD	Tué par balle
73	BAZIRUWIHA	M	60	Le 20/05/2025	LUBWE SUD	LUBWE SUD	Tué par balle
74	BIMENYIMANA RUBANDA	M	52	Le 21/05/2025	KANYATSI	KANYATSI	Tué par balle

N°	Nom et post-nom des victimes	Sexe	Age	Date de massacre	Lieu de naissance	Adresse	Violation des droits de l'homme
75	NSANZIMANA RUBANDA	M	30	Le 21/05/2025	KANYATSI	KANYATSI	Tué par balle
76	NKUNZIMANA RUBANDA	M	25	Le 21/05/2025	KANYATSI	KANYATSI	Tué par balle
77	NDINDIRIYE RUYUZI	M	33	Le 21/05/2025	RUNGA	RUNGA	Tué par machette
78	UWIRINGIYIMANA NTAMUGABUMWE	M	29	Le 23/05/2025	BUHAMBIR A	BUHAMBIR A	Tué par balle
79	BARANYERETSE MARTIN	M	48	Le 23/05/2025	KIBWE	KIBWE	Tué par balle
80	MVUYAKURE BARAGAMBA	M	45	Le 23/05/2025	KIBWE	KIBWE	Tué par balle
81	MBIRIKANYI BARAGAMBA	M	48	Le 23/05/2025	KIBWE	KIBWE	Tué par balle
82	BARIYANGA	M	56	Le 23/05/2025	MUKO KIBWE	KIBWE	Tué par balle
83	NZITONDA	M	40	Le 23/05/2025	MUKO KIBWE	KIBWE	Tué par balle
84	MANI MUGAMBI	M	38	Le 25/05/2025	KAGANDO	KAGANDO	Tué par balle dans une église de 8 ^{ème} CEPAC
85	KIWI	M	22	Le 25/05/2025	KAGANDO	KAGANDO	Tué par balle dans une église de 8 ^{ème} CEPAC
86	MAPENZI	M	24	Le 25/05/2025	KAGANDO	KAGANDO	Tué par balle dans une église de 8 ^{ème} CEPAC
87	SHOTORE NDAYISENGA	M	33	Le 25/05/2025	KAGANDO	KAGANDO	Tué par balle dans une église de 8 ^{ème} CEPAC
88	NIYITURINDA	M	22	Le 25/05/2025	KAGANDO	KAGANDO	Tué par balle dans une église de 8 ^{ème} CEPAC
89	SARAH ODETTE	F	20	Le 25/05/2025	KAGANDO	KAGANDO	Tué par balle dans une église de 8 ^{ème} CEPAC
90	NZABANITA	M	21	Le 25/05/2025	KAGANDO	KAGANDO	Tué par balle dans une église de 8 ^{ème} CEPAC
91	BANDACHOKA	M	39	Le 25/05/2025	KAGANDO	KAGANDO	Tué par balle dans une église de 8 ^{ème} CEPAC
92	UWIMANA	F	23	Le 25/05/2025	KAGANDO	KAGANDO	Tué par balle dans une église de 8 ^{ème} CEPAC
93	AMANI	M	27	Le 25/05/2025	KAGANDO	KAGANDO	Tué par balle dans une église de 8 ^{ème} CEPAC
94	JEREMY	M	21	Le 25/05/2025	KAGANDO	KAGANDO	Tué par balle dans une église de 8 ^{ème} CEPAC
95	FILLE	F	19	Le 25/05/2025	KAGANDO	KIRUMBA	Tué par machette
96	JULSON	M	20	Le 26/05/2025	KIRUMBA	KIRUMBA	Tué par machette

N°	Nom et post-nom des victimes	Sexe	Age	Date de massacre	Lieu de naissance	Adresse	Violation des droits de l'homme
97	MUSA	M	22	Le 26/05/2025	KIRUMBA	KIRUMBA	Tué par machette
98	MAPENDO RWABANDA	M	39	Le 26/05/2025	KIRUMBA	KIRUMBA	Tué par machette
99	IRAFASHA	M	24	Le 27/05/2025	KIRUMBA	KIRUMBA	Tué par balle
100	THANK YOU	M	19	Le 27/05/2025	KIRUMBA	KIRUMBA	Tué par balle
101	MBONYI BIZI	M	49	Le 28/05/2025	RUKARARA	RUKARARA	Tué par machette
102	GASORE BROWN	M	30	Le 28/05/2025	KIRUMBA	KIRUMBA	Tué par balle
103	GASA MUKUKI	M	47	Le 28/05/2025	RUNZENZE	RUNZENZE	Tué par incendie dans sa maison
104	NIYONZIMA	M	28	Le 28/05/2025	RUNZENZE	RUNZENZE	Tué par machette
105	SADIKI KAPILI	M	36	Le 28/05/2025	RUNZENZE	RUNZENZE	Tué par machette
106	RENZAHO	M	62	Le 28/05/2025	RUNZENZE	RUNZENZE	Tué par balle
107	JEAN KAOGOLA	M	57	Le 28/05/2025	RUKARARA	RUKARARA	Tué par balle
108	MAMAN FAZILA	M	44	Le 28/05/2025	RUKARARA	RUKARARA	Tué par balle
109	KARUTAMANA	M	40	Le 28/05/2025	BAMBO CENTRE	BAMBO CENTRE	Tué par bombe
110	BIDAKWIRA SAMUEL	M	59	Le 28/05/2025	BAMBO CENTRE	BAMBO CENTRE	Tué par balle
111	MOPERO KITONDA	M	43	Le 28/05/2025	BAMBO CENTRE	BAMBO CENTRE	Tué par bombe
112	KARIGATE SAVE	M	38	Le 28/05/2025	BAMBO CENTRE	BAMBO CENTRE	Tué par balle
113	NDAGIJE SEBAHIRE INNONCENT	M	29	Le 28/05/2025	BAMBO CENTRE	BAMBO CENTRE	Tué par balle
114	BITEGE FILS	M	11	Le 28/05/2025	BAMBO CENTRE	BAMBO CENTRE	Tué par balle
115	NIREMBERE MIGAMBI	M	39	Le 19/05/2025	GASHAVU	GASHAVU	Tué par balle
116	ISHARA NIREMBERE sa mère et sa sœur			Le 22/05/2025	BITSI	GASHAVU	Tué par balle
117	17 personnes tuées (NON IDENTIFIEES)				MARANGA RA		
118	12 personnes tuées (NON IDENTIFIEES)				KATSIRU		
119	5 personnes tuées (NON IDENTIFIEES)				GASHAVU		
120	3 personnes tuées (NON IDENTIFIEES)				LUBWE SUD		
121	7 personnes tuées (NON IDENTIFIEES)				MUGULI		

Tableau 2 : Liste des villages incendiés par les M23-AFC/RDF entre le 19 au 28 mai 2025 dans la province du Nord-Kivu, territoire de Rutshuru, chefferie de Bwito

N°	NOMS DES VILLAGES	MAISONS INCENDIEES
01	MASHANGO	77
02	KANYATSI	44
03	KOJO RUSAVE	17
04	KOJO	39
05	LUBWE SUD	27
06	KIBWE	16
07	SISA	33
08	BITSI	33
09	BIPF URA	53
10	MUGOGO	47
11	RUZA	13
12	BUTARE	6
13	BUNDASE	60
14	MUNEMA NYENYERI	28
15	MUNEMA RWINDI	33
16	KIBETE DIRIDIRI	13
17	MARANGARA	144
18	RUNZENZE	4
19	KASALI	20
20	RUKARARA	9
21	KYIHISHIRE KOJO	6
22	CENTRE DE SANTE DE MARANGARA	1
23	MUNGULI	44

Tableau 3 : Liste des biens mobiliers ayant été visés par le M23-AFC/RDF du 19 au 28 mai 2025 dans la province du Nord-Kivu, territoire de Rutshuru, chefferie de Bwito

N°	BIENS MOBILIERS VISES
01	LES VACHES
02	LES CHEVRES
03	LES VOLAILLES
04	LES BIENS MENAGER
05	LES MEDICAMENTS

Tableau 4 : Répartition de type des violations des droits de l'homme documentés en Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu

N°	Type de violation	Nbre des cas documentés			Total général
		Ituri	Nord-Kivu	Sud-Kivu	
01	Atteinte au droit à la vie : Assassinat et meurtre Assassinat des chefs coutumiers Assassinat des défenseurs des droits de l'homme Corps trouvé sans vie Corps inhumés dans des fausses communes Cas des massacres et décès intra-hospitaliers Attaque et meurtre lors d'affrontement armés Bombardement de camps de déplacés Total	-	21	28	13.886 cas
		1	2	-	
		-	17	-	
		1	3.414	51	
		-	8.700	-	
		23	1.574	10	
		7	-	-	
-	37	-			
32	13.765	89			
02	Violences sexuelles	-	1	1	2
03	Torture et traitements inhumains ou dégradants	2	4	4	10
04	Disparitions et enlèvements forcés	2	4.005	-	4.007
05	Déplacements forcés	-	1.800.000	-	1.800.000
06	Atteintes aux biens publics/privés (maisons, écoles et hôpitaux)	Des bétails emportés	45	14	
07	Recrutement d'enfants	1	-	-	1
08	Fosses communes identifiées à (Goma, Walikale, Djugu et Mahagi)	-	4	-	4
09	Arrestations arbitraires		12 plusieurs lors de bouclage	6	18
10	Cas d'incendie	-	1 prison centrale de Goma/600 maisons	8	609
11	Evasion dans la prison centrale de Goma	-	4.767 détenus	-	4.767 détenus
12	Exécution extrajudiciaires	-	3	-	3
13	Viols massifs et meurtre	-	2	-	2
14	Atteintes au droit à l'éducation et santé	-	2.500 écoles fermées, affectant 795.000 Enfants. Hôpital touché		